





# Schéma Intercommunal de Valorisation Paysagère et Architecturale

## Charte Locale Architecturale et Paysagère

## Objectif, Contenu

La question du patrimoine s'éclaire peu à peu de dimensions qui enrichissent la notion de transmission de témoignages d'un passé local identitaire aux générations futures. L'étude des patrimoines nous enseigne aujourd'hui des attitudes de gestion durable d'un territoire, qui méritent d'être reconsidérées, pour nourrir nos interrogations sur les changements d'attitude à adopter et ne pas laisser en héritage une situation moins favorable que celle que nous avons reçue.

La Communauté de Communes du Cézallier, consciente des qualités de son territoire et des enjeux qui s'y jouent, a souhaité se doter d'un Schéma de Valorisation Paysagère et Architecturale. Aussi, une équipe d'architectes et de paysagistes a été missionnée pour accompagner et assister à la mise en place d'actions sur ce territoire.

Le diagnostic qui suit s'appuie sur une série de rencontres avec les élus des communes

concernées, des habitants et les représentants des différentes institutions impliquées (Communauté de Communes du Cézallier, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Cantal, Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne). Il identifie, à partir d'analyses in situ, de recherches documentaires et de témoignages, les caractéristiques patrimoniales paysagères et architecturales du territoire du Cézallier et les tendances d'évolution positives que l'on peut constater ou pressentir à l'heure actuelle.

A la suite de cet état des lieux, il a été dégagé une série de préconisations de nature à préserver les qualités mises en évidence, tout en les adaptant aux contextes contemporains en matière d'habitation, d'activités et de déplacements.

Le dernier chapitre est consacré au programme d'actions retenu par la communauté de communes.

Pour en faciliter la lecture et la compréhension, ce document s'organise en une série de fiches (formations végétales, groupements, matériaux...), elles-mêmes regroupées autour de trois grands thèmes (Paysages, Bâti, Espace Public).



# Schéma Intercommunal de Valorisation Paysagère et Architecturale

## Charte Locale Architecturale et Paysagère

## Sommaire

### Présentation

- Parallèle, paysages analogues	3
- Situation, territoire	4
- 17 communes, périmètre d'étude	5

### Paysages

- Grandes entités, plateau et vallées	7
- Topographie, relief	8
- Géologie, sols	9
- Hydrographie, réseau	10
- Voies, réseau	11
- Formations végétales, occupation des sols	12
- Formations végétales, boisements	13
- Formations végétales, haies, alignements, arbres isolés	14
- Haies, continuité paysagère	15

### Bâti

- Groupements, formes	17
- Bâti vernaculaire, caractère	18
- Bâti vernaculaire, typologie	19
- Bâti vernaculaire, burons et moulins	20
- Bâti non vernaculaire, édifices particuliers	21
- Matériaux, nuances	22
- Façades, décors	23
- Bâtiments d'activité, grandes dimensions	24

### Espace public

- Aménagements, qualité des espaces	26
- Petit patrimoine, mise en valeur	27

### Conclusion

- Eléments remarquables, qualité des sites	28
- Conclusion, diagnostic / Orientations générales	29
	30

### Préconisations

#### Préconisations générales

1/ Sites Naturels	32
2/ Voies	33
3/ Boisements	34
4/ Haies, accompagnement végétal	35
5/ Recueil d'essences	36
6/ Nuancier	37
7/ Bâti ancien, petit patrimoine, leur rénovation	38
8/ Bâti neuf	37
9/ Bâtiments d'activité	38
10/ Installations à vocation touristique, commerces	39
11/ Extensions de bourg	40
12/ Espaces publics	41
13/ Signalétique, enseignes	42
<b>Préconisations particulières</b>	43
14/ Rochegrande / Allanche	46
15/ Suc du Chien / Lugarde	47
16/ Bourg de Pradier	48
17/ Cascade de Veyrines	49
17.1/ Lac de Veyrine	50
18/ Bourg de Landeyrat	51
19/ Tourbière du Jolan	52
20/ Gorge de la Rhue	53
21/ Les Coudercs	54
	55

22/ Eoliennes	56
23/ Gîtes de randonnée	57
24/ Condat	58

### Actions

1.0/ Créer un comité de suivi (commission paysage)	59
1.1/ Se préoccuper des périmètres très sensibles d'importance stratégique	60
1.2/ Encadrement de la publicité	61
2/ Sensibiliser et diffuser le schéma intercommunal	62
3/ Accompagner des actions emblématiques	63
4/ Faire vivre un observatoire du bâti	64
5/ Favoriser l'entretien et la rénovation des façades	65
6/ Créer une matériautèque	66
7/ Disposer d'espaces ressources en matière de végétaux adaptés au contexte local	67
8/ Mise en valeur du réseau hydrologique	68
9/ Aménager des sites naturels remarquables	69
10/ Entretien des espaces du Cézallier	70
11/ Organiser un concours d'enseignes commerciales et artisanales	71
	72

Annexe- patrimoine classé et inscrit	73
--------------------------------------	----

Bibliographie	74
---------------	----



1- Pays de Galles (Grande Bretagne)

Routes dégagées, vues ouvertes et lointaines



2- Peyrusse



3- Vernols



4- Yorkshire (Grande Bretagne)

Paysages valonnés, routes de découverte ponctuées d'arbres et de haies



5- Allanche



6- Peyrusse



7- Highlands (Ecosse)

Tourbières, zones humides, paysages brumeux



8- Ségur les Villas

## Parallèle Paysages analogues

Il est intéressant de mettre immédiatement en parallèle **ce paysage puissant et captivant qu'est le Cézallier** avec d'autres paysages plus lointains et qui ont été élevés très haut par les médias dans l'échelle des **espaces naturels forts, "purs", lieux de rencontre avec la nature, la terre, la force de cultures indépendantes...**

Les paysages rencontrés ici au détour des routes sont proches de certains lieux ventés et verts comme **l'Irlande**, les hautes terres d'**Ecosse (7)**, le **Pays de Galles (1)** ou encore la campagne anglaise (4), tels qu'ils sont présentés dans les brochures touristiques. Le territoire du Cézallier présente les mêmes caractères: **terres rudes et désertiques balayées par le vent (2, 3)**, **vallons boisés accueillants (5, 6)**, **terres habitées par l'eau sous des formes inhabituelles (8)**, où l'homme a su s'adapter dans un respect des lieux qui forcent l'imaginaire et insufflent **une identité culturelle rude et riche.**

On ne peut négliger un tel **potentiel d'identité et d'image**, un tel attrait pour des valeurs que redécouvre l'homme contemporain, majoritairement urbain. Le développement des moyens de communication physiques ou non, permet d'habiter des lieux aussi forts, tout en étant en relation professionnelle avec des sites distants. Il est aisé aujourd'hui de venir se "ressourcer" en Cézallier en une poignée d'heures depuis le Nord comme depuis le Sud.

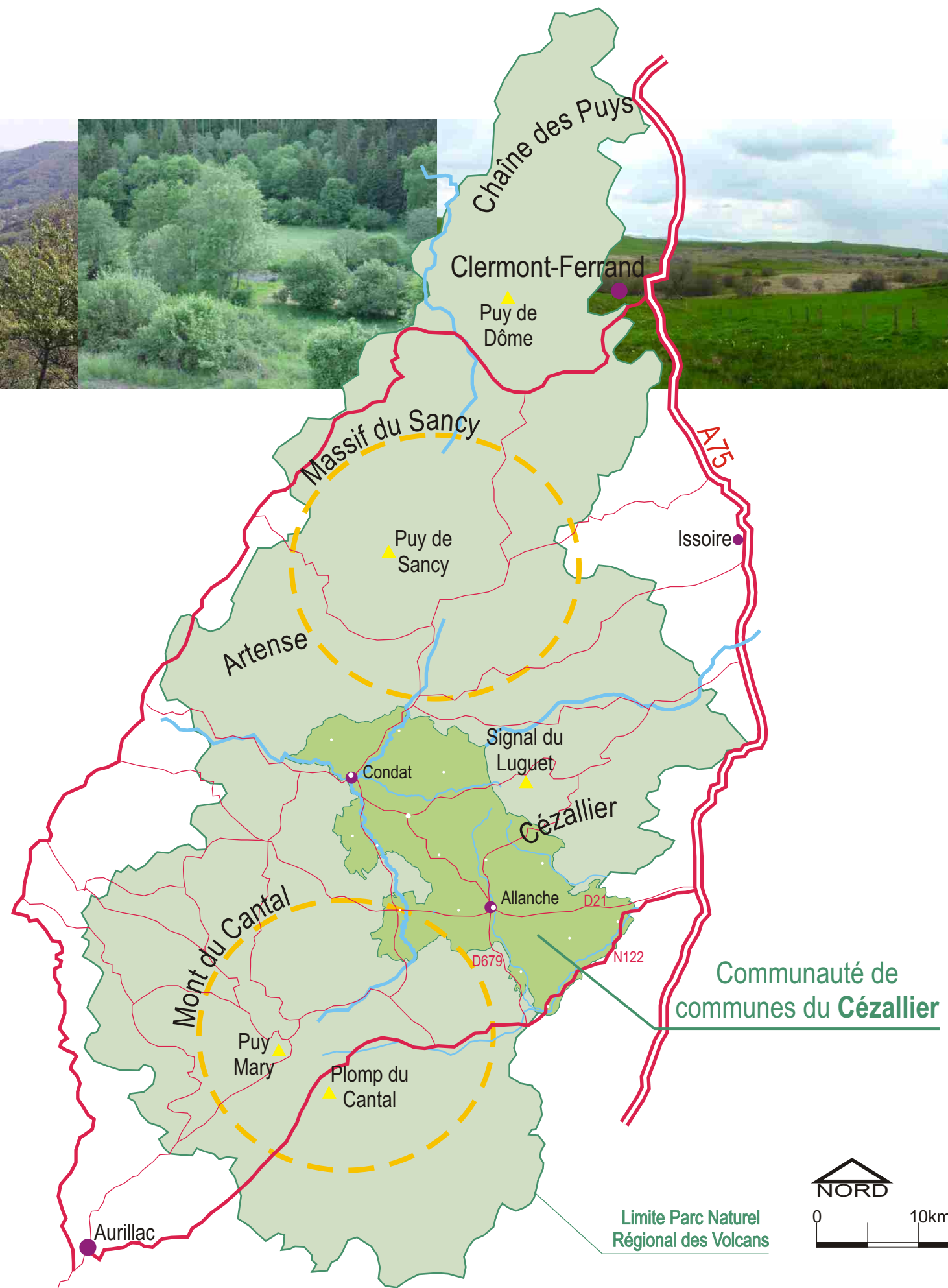
Références  
1,4: Le Grand Guide de la Grande Bretagne- Ed. Gallimard, 2000  
7: Brochure Office de Tourisme Ecosse



## Situation

## Territoire

Le territoire de la communauté de communes du Cézallier est **relativement homogène**. Il constitue un pays humain inscrit dans l'ensemble **géographique du Cézallier**, lequel s'étend sur une partie du Puy-de-Dôme et sur les communautés cantaliennes voisines. Ce plateau basaltique d'altitude se situe **entre deux massifs volcaniques d'importance, le Sancy au Nord et le grand stratovolcan des monts du Cantal au Sud**, il borde vers l'est le Pays Coupé et la vallée de l'Alagnon.



# 17 communes

## Périmètre d'étude

La Communauté de Communes du Cézallier cantalien forme un territoire articulé économiquement autour de trois villes Allanche, Marcenat, et Condat placés sur un axe de liaison entre Neussargues et Riom es Montagne. L'ensemble du territoire de l'étude regroupe 17 communes, sur une superficie de **432 km<sup>2</sup>** et totalise **4988 habitants** (recensement de 1999). Ces communes font toutes partie du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le tableau suivant recense le nombre d'habitants en 1990 et en 1999 ainsi que la superficie en hectares, pour chaque commune.

	Population 1990	Population 1999	Superficie Ha
Allanche	1220	1101	4985
Chanterelle	165	151	1972
Charmensac	118	130	1517
Condat	1262	1121	4024
Joursac	193	155	2111
Landeyrat	130	120	2128
Lugarde	219	165	1343
Marcenat	823	625	5147
Montboudif	251	231	2042
Montgreleix	57	67	1763
Peyrusse	259	215	2926
Pradiers	117	112	2361
Saint Bonnet de Condat	278	177	1732
Sainte Anastasie	189	167	1588
Séгур les Villas	318	270	2669
Vernols	93	81	2420
Vèze	139	100	2546
<b>Total</b>	<b>5831</b>	<b>4988</b>	<b>43274</b>

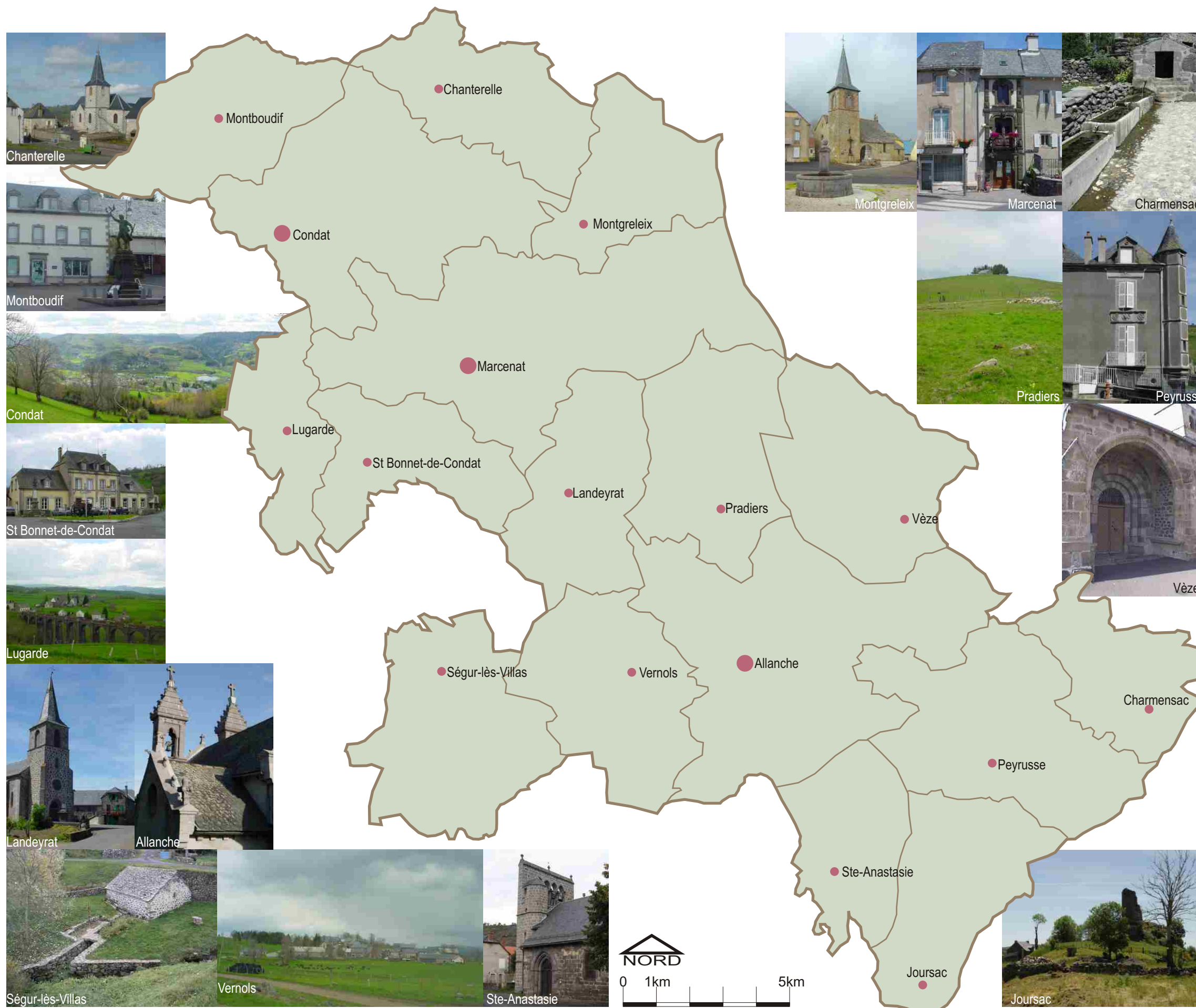


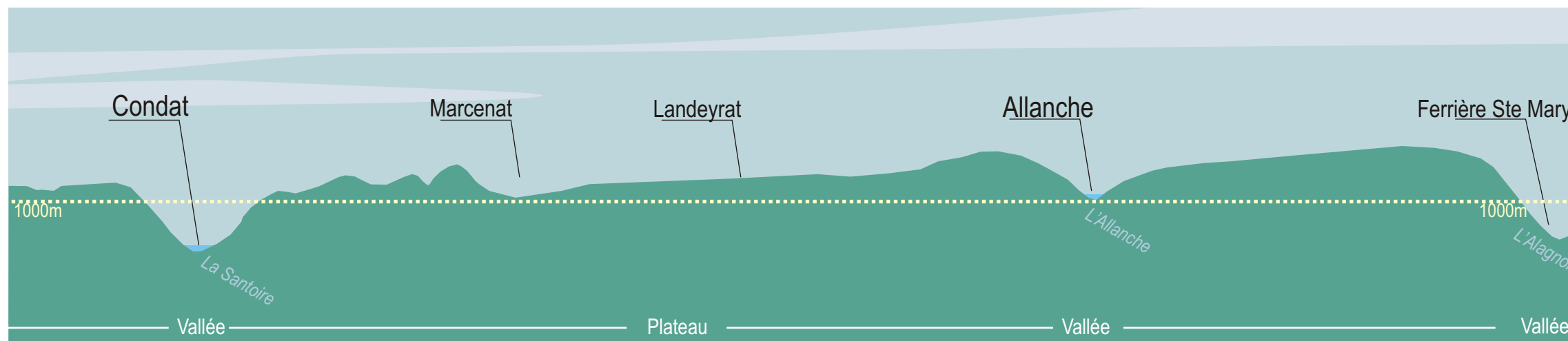


Schéma  
Intercommunal de  
Valorisation  
Paysagère et  
Architecturale

Charte Locale  
Architecturale et  
Paysagère

## Grandes entités

### Le plateau et les vallées

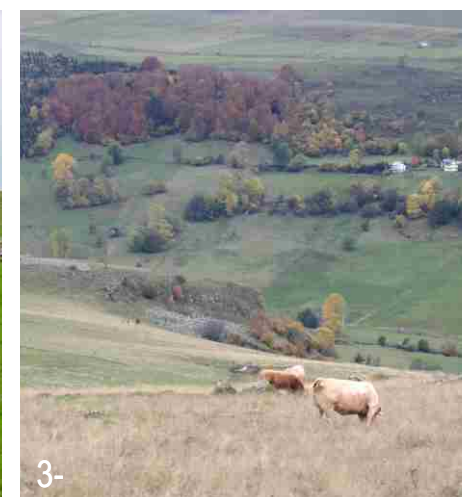


L'image phare du Cézellier est celle d'un plateau, venté, marqué par la pratique de l'estive (2, 3). Cette dominance apparaît fortement sur la coupe Nord Ouest-Sud Est.

Ce plateau très inhospitalier en hiver présente de **grandes étendues inhabitées** (1) mais c'est ce qui constitue l'identité forte du pays. C'est un mode de vie qui est rythmé par les migrations saisonnières plus encore que par les variations climatiques.

Toutefois les photographies montrent les incurvations de la topographie, qui s'accroissent dans **les vallées où l'habitat s'est développé** (4).

Le **pays coupé** au Sud revêt un caractère assez différent, plus clément, **protégé des vents**, accroché sur le versant bien exposé de la vallée de l'Alagnon (5). Mais cette vallée où les cultures maraîchères sont plus développées, reste suspendue entre deux plateaux (6) avec la Planèze de Saint-Flour qui fait face au Cézellier.



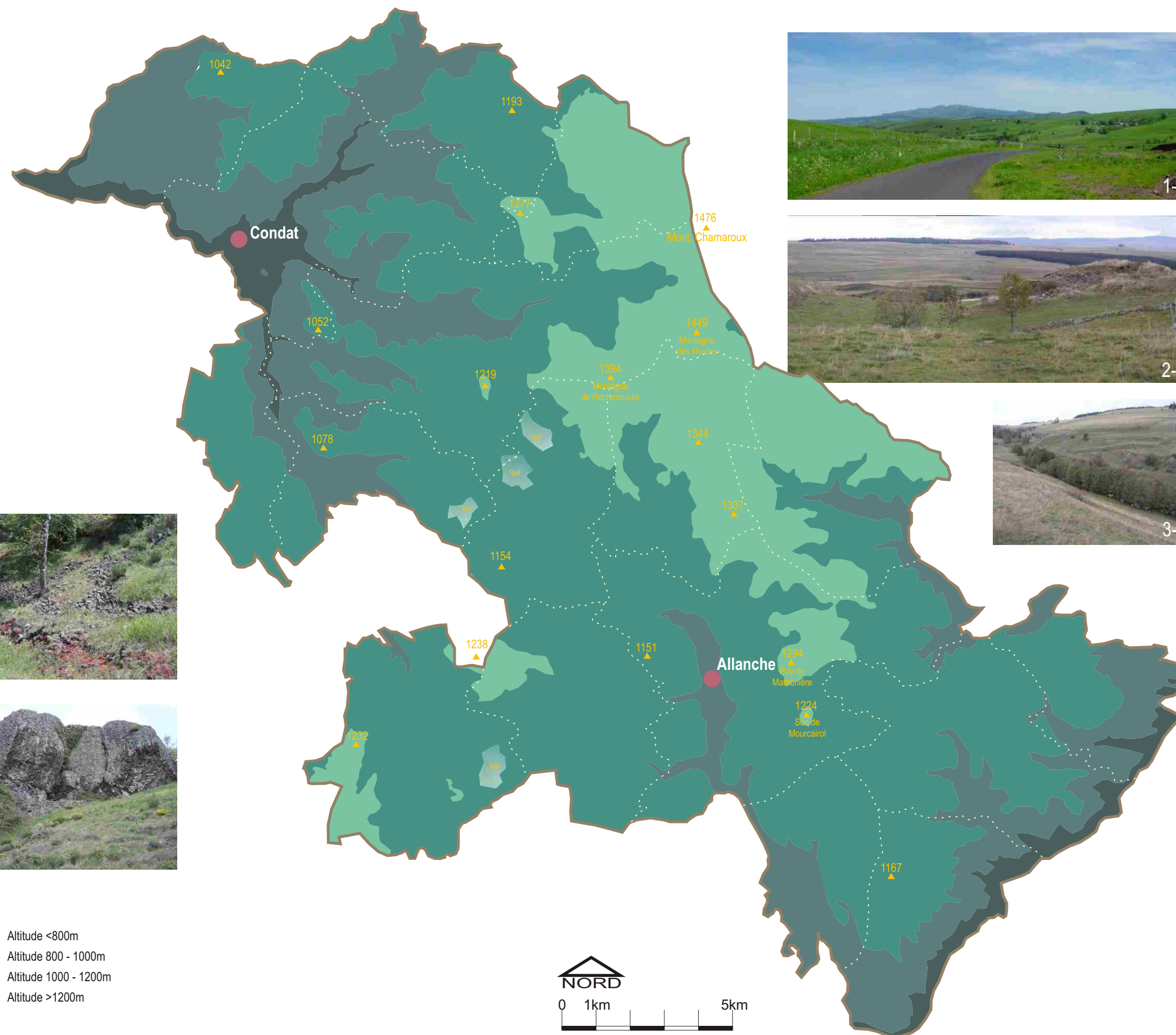
# Topographie

## Relief

Le paysage du Cézallier est dominé par sa géologie résultant de **l'influence croisée du massif du Sancy et du grand stratovolcan du Cantal**. Celle-ci couplée avec l'action des glaciers et d'un volcanisme diffus, crée une **alternance d'ondulations généreuses (1) et de ponctuations en relief ou en creux (2, 3)**. On relève peu d'abrupts creusés dans les trachytes ou les brèches en front de coulées, si ce n'est quelques uns, les plus marqués, au bord de l'Alagnon.

Les phases d'érosion fluviale et glaciaire sont à l'origine de quelques formes d'accumulation telles que **dépôts morainiques ou fluvioglaciaires (4)**, modifiant ainsi la nature des sols de certains espaces. Les **éperons de quelques cheminées volcaniques** se dressent çà et là sur les plateaux, partiellement creusés ou effondrés (5).

Le **caractère montagneux** du territoire est indéniable, **l'altitude moyenne étant de 1000 m**. Le relief s'étage progressivement à la fois d'Est en Ouest depuis la vallée de l'Alagnon mais aussi d'Ouest en Est depuis les vallées de la Santoire et de la Grande Rhue. Les points bas sont situés à 730 m, sur les bords de l'Alagnon en aval de Neussargues et à 697m dans la vallée de la Grande Rhue à Condat. Par ailleurs, la montagne des Huides culmine à 1449 m, sur le plateau, proche de la limite Nord, ce qui représente une amplitude de 752 m.



- Altitude <800m
- Altitude 800 - 1000m
- Altitude 1000 - 1200m
- Altitude >1200m



## Géologie

### Sols

Le croisement des coulées issues des deux volcans et leurs interruptions, rendent vaine une tentative de synthèse à l'échelle du pays.

Localement on peut identifier une histoire géologique particulière, perceptible dans ses **affleurements et creusements** (1, 2), comme les talus créés pour la route entre Neussargues et Allanche où se distinguent clairement **l'étagement des coulées avec les sols sédimentaires ou métamorphiques** (3, 4).

L'érosion a réalisé un travail de démolition, différencié et accentué par l'alternance de roches dures et de roches tendres.

Les pointements phonolitiques, les coulées trachyandésitiques ou basaltiques et en général **toutes les roches dures ont assez bien résisté à l'érosion et subsistent sous forme de reliefs dominants** (5, 6, 7). Inversement, brèches et cendres furent facilement évidées à l'emplacement des vallées, ce phénomène d'érosion est à l'origine des inversions de relief.

En effet, lorsqu'elles se mettent en place, les coulées épousent la topographie, empruntant des vallées existantes dont elles épousent le fond. Par la suite, la coulée de lave plus résistante que les roches voisines, est dégagée par l'érosion de son "moule" d'origine. Ainsi, la coulée qui occupait un point bas à l'origine devient un élément élevé du relief, **formant un long plateau en relief inversé** (8).

Pendant la dernière période froide, le Würm (-80000 à 10000 ans environ) a laissé de nombreuses traces de son passage, dont les plus marquantes sont le **surcreusement des vallées** en donnant à ces dernières un **profil caractéristique en auge** (9, 10). Toutefois une **ondulation générale du plateau**, due à la variation de résistance mécanique des roches, domine, créant des **creux humides** où se sont développées les tourbières (11, 12).



# Hydrographie

## Réseau

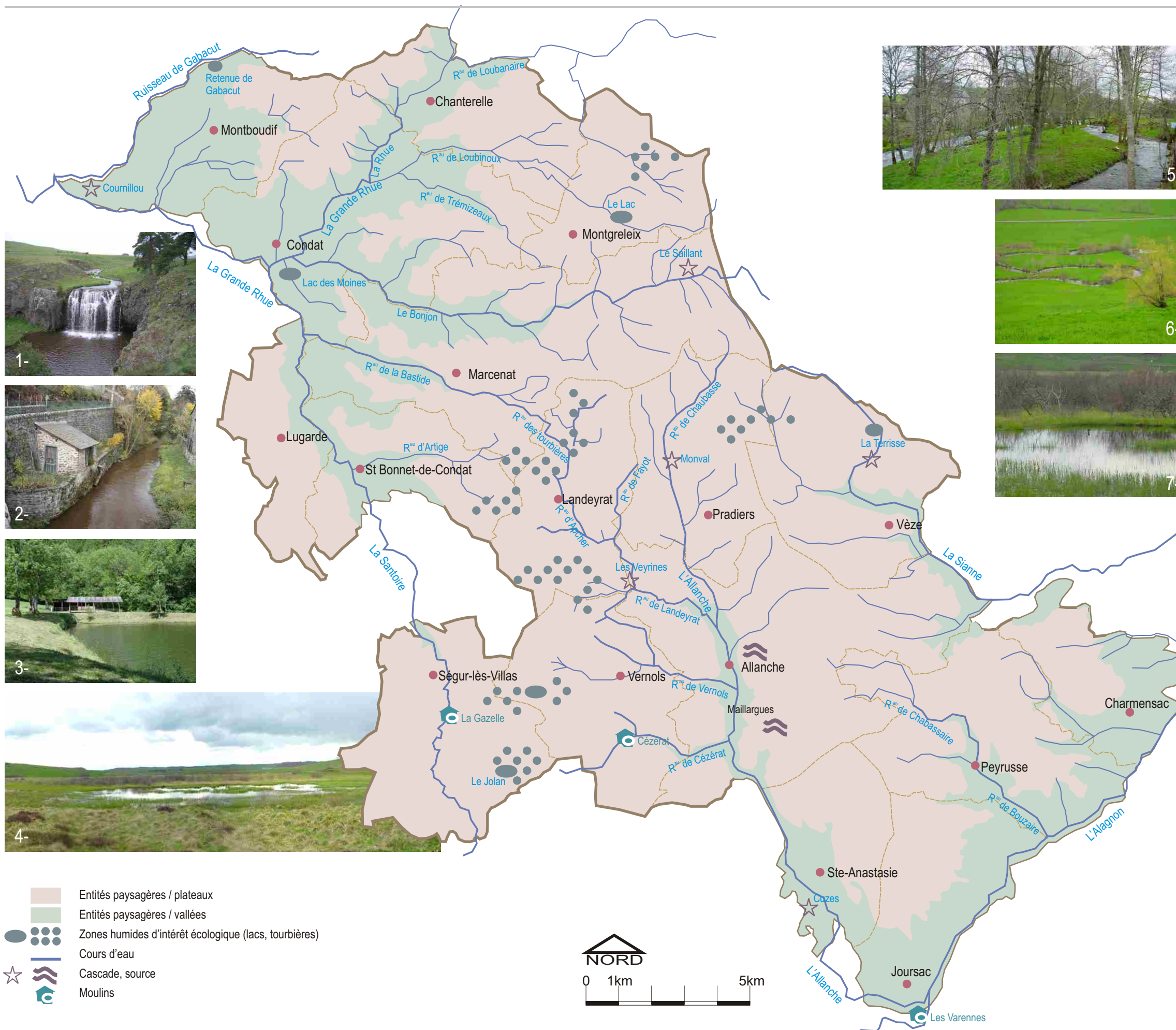
L'eau, élément très présent dans le paysage du Cézallier, apparaît sous différents visages: tantôt eau vivante des **sources, cascades (1), ruisseaux ou rivières (2)**, elle est aussi l'eau dormante des **étangs, lacs (3), marais et tourbières (4)**.

Largement influencé par le caractère montagnard du pays, principalement dans sa partie Sud et Ouest, **conjuguant quelques fortes pentes et des précipitations abondantes, le réseau hydrographique est donc particulièrement dense.**

Cependant, les reliefs étant peu marqués sur la majeure partie du territoire, l'eau circule aussi paisiblement, même si les rivières peuvent connaître des périodes de fort écoulement. Il en résulte **une profusion de cours d'eau en lacets (5, 6), de marais et de tourbières (7)** dont la plus exceptionnelle est celle du Jolan.

Avec le volcanisme, l'eau a donc été un acteur majeur du territoire. Elle a sculpté les paysages, nourri les espèces vivantes et finalement organisé les implantations humaines. **Partout la présence d'eau a conditionné l'habitat et les activités**, pour tenir au frais le lait des estives ou mouvoir les meules des moulins.

Sur la majeure partie du réseau hydrographique, l'eau est de bonne qualité, sa pureté est confirmée par la présence d'une faune riche. Son intérêt biologique et écologique est rapporté et attesté par de nombreux inventaires.



- Entités paysagères / plateaux
- Entités paysagères / vallées
- Zones humides d'intérêt écologique (lacs, tourbières)
- Cours d'eau
- Cascade, source
- Moulins



## Voies Réseau

Les chemins, routes et voies diverses font partie de la **structure des paysages**: ils soulignent des **changements de topographie, de végétalisation**, et se placent ainsi dans ces articulations de l'espace naturel (1, 2, 3). Les tracés peuvent aussi créer des **blessures durables dans ces espaces fragiles** (4).

Les différentes voies routières ou ferroviaires sont aussi à considérer comme des **parcours de découverte, de mise en valeur** (5, 6, 7). Le Cézallier comporte en effet un grand nombre de situations magnifiques et diversifiées.

**Les routes peuvent rester, en tout point, des espaces de qualité, au moins dans leur lien avec leur environnement.** Ceci est d'autant plus vrai pour les abords d'un lieu à **vocation touristique**.

La question de l'environnement des routes se pose aussi **en terme de signalétique et de mobilier urbain** (8, 9, 10). On doit pouvoir réfléchir sur la maîtrise de l'impact visuel des panneaux indicateurs de lieu, de direction, ou panneaux/ enseignes, en limitant le nombre et en utilisant des matériaux d'une couleur plus sombre que l'environnement de façon à n'attirer l'attention que sur les écritures de signalisation.

Comme principe général, **le territoire s'inscrivant dans une dimension touristique, il est important que toutes les dispositions techniques liées aux voies et en particulier les dispositions de sécurité soient aussi choisies en fonction de critères esthétiques.** Ainsi, les glissières métalliques (11) et le manque d'entretien des accotements détruisent l'image de lieux qui présentent, par ailleurs des qualités indéniables.



## Formations végétales

### Occupation des sols

L'espace végétal est dominé par la pratique de l'estive, ce qui limite les autres formations. Celle-ci a conduit à la quasi-disparition de la forêt primitive au profit d'un paysage "dénudé" et ouvert (1).

Ce territoire est essentiellement marqué par la présence de prairies et de champs, de landes, de tourbières et de boisements.

Les aires de pâtures sont principalement composées de graminées, de légumineuses, de rosacées et d'espèces diverses (2, 3). Ces espaces qui prédominent dans le paysage sont parfois délaissés, même si ce phénomène est limité et principalement situé sur les pentes des vallées. Ils cèdent alors la place à des landes colonisées par les genêts ou les fougères puis par des taillis (4).

Les friches sont quant à elles colonisées par le pin sylvestre qui permet aux autres espèces de s'implanter et notamment au hêtre (5).

Les boisements sont essentiellement présents dans les vallées et plus ponctuellement sur le plateau (6, 7). Ils s'organisent en alignements ou en bosquets.

Les tourbières occupent les anciennes dépressions glaciaires (8). Elles ont été exploitées et certaines (Landeyrat) le sont encore aujourd'hui pour fournir en tourbe les pépinières et les maraîchages. On y rencontre une flore spécifique et rare: des plantes pionnières (carex, prêles..) étalées à la surface des plans d'eau, des sphaignes et des fleurs, de la bruyère. En bordure, les bouleaux, les saules, les pins apparaissent (9).

Par ailleurs, la création des estives conquises sur la forêt primitive tend à laisser les sols à la merci de l'érosion et a détruit les protections naturelles climatiques pour la faune sauvage ou domestique. On peut s'interroger sur la pertinence d'un paysage sans ponctuation végétale malgré son fort caractère identitaire.



1-



2-



3-



4-



5-



6-



7-



8-



9-

# Formations végétales

## Boisements



**Le taux de boisement est très modeste pour un territoire situé en altitude, mais il est susceptible de s'intensifier à moyen terme consécutivement à la hausse de l'exploitation de la ressource bois.**

Les boisements se situent en majorité sur les pentes et dans les fonds de vallée. Ils s'étagent en fonction de l'altitude, du climat, de la présence d'eau et également suivant l'intervention humaine.

**L'étage montagnard (plus de 800m) est plus propice au développement du hêtre et du sapin** même si pour ce dernier on ne le retrouve que sur les versants les plus hauts et les plus exposés (1, 2).

**L'étage collinéen (400 à 800 m) est quant à lui habituellement peuplé de feuillus.** Le peuplier tremble, l'aulne, le saule et le frêne occupent les fonds de vallées et signalent la présence l'eau (3). Les chênes sessile et pédonculé, espèces fréquentes, forment avec le châtaignier, le bouleau, le charme et l'érable des chênaies mixtes.

Le tilleul et le marronnier sont des espèces plantées par l'homme et on les rencontre plus facilement dans les bourgs pour marquer les places et les carrefours ou en bordures d'allées, de parcelles cultivées.

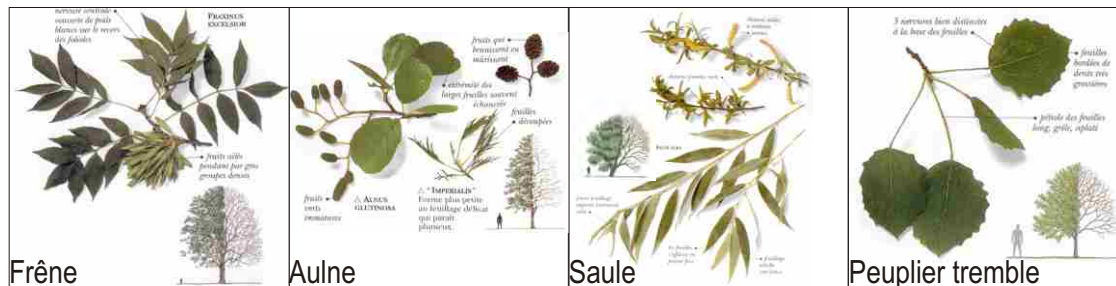
Le pin sylvestre colonise spontanément les espaces laissés à l'abandon (4) et favorise le développement de formations de feuillus (chênes, hêtres) en sous-bois.

Cependant, on constate les risques de **boisements uniformes et souvent mono-essence** qui créent des taches sombres (timbres-poste) dans le paysage (5) et des fermetures visuelles étranges (6). Leur position paraît ne pas obéir à une logique biologique mais bien au hasard de la rentabilisation de la propriété foncière.

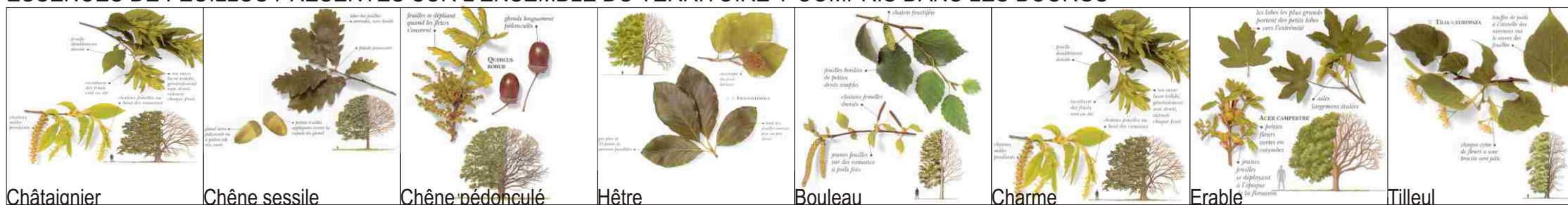


ESSENCES DE RÉSINEUX PRÉSENTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ESSENCES PRÉSENTES PRINCIPALEMENT DANS LES LIEUX HUMIDES



ESSENCES DE FEUILLUS PRÉSENTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE Y COMPRIS DANS LES BOURGS



Les illustrations des essences sont issues de "Les Arbres" de Allen J. COOMBES, Ed. Bordas, 1996

# Formations végétales

## Haies, alignements, arbres isolés

Les **haies, alignements et arbres isolés** (1, 2, 3), constituent une **trame végétale**, plus ou moins dense suivant les secteurs, et accompagnent tous les cours d'eau, tous les chemins, toutes les implantations bâties, la plupart des événements du relief, ponctuent ainsi chaque espace à toutes les échelles.

Ces "limites végétales" structurent le paysage, participent à son équilibre et témoignent de l'histoire agricole et rurale du territoire. Les **haies basses** composées de noisetiers, de buissons ou de ronces **délimitent les voies ou chemins, stabilisent les talus** (4). Les petites formations d'aulnes glutineux ou de saules dans les dépressions **indiquent la présence d'humidité dans le sol** (5). Les alignements de frênes (haies simples) **signalent les chemins, assurent un ombrage, protègent du vent, procurent du bois de chauffage** (6) et de la nourriture pour le bétail en cas de pénurie.

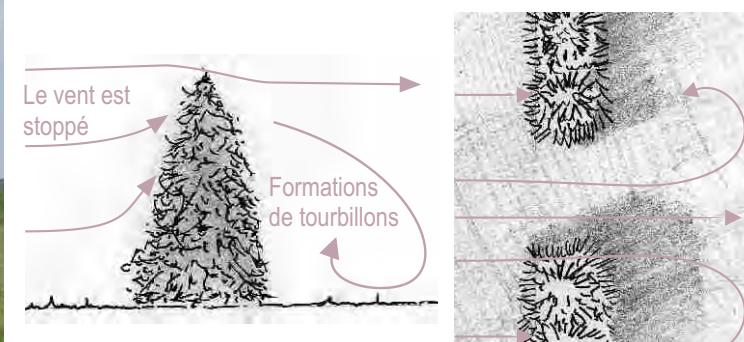
Les formations de saules, peupliers trembles, joncs, osiers... près des cours d'eau ou des étangs **fixent les berges, jouent un rôle d'épuration tout en participant à la diversité du milieu** (7).

Situées à proximité des bâtiments (8), les haies de clôture filtrent les vues et réduisent les écarts de température. Les **haies libres** ou de **clôtures** découpent le paysage, soulignent les prairies et les cultures. Disposées perpendiculairement à la pente, elles **freinent le ruissellement**.

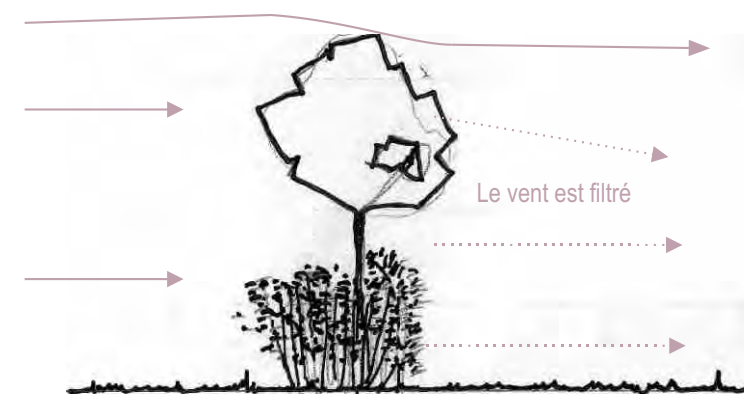
Ces éléments du paysage sont menacés par les arrachages, le manque d'entretien, l'utilisation d'outils de taille agressifs, par le choix d'espèces exogènes (thuyas, cyprès ou sapin) privilégiées en monoespèce qui créent des ruptures visuelles exagérées (9).



La protection fournie par les haies:



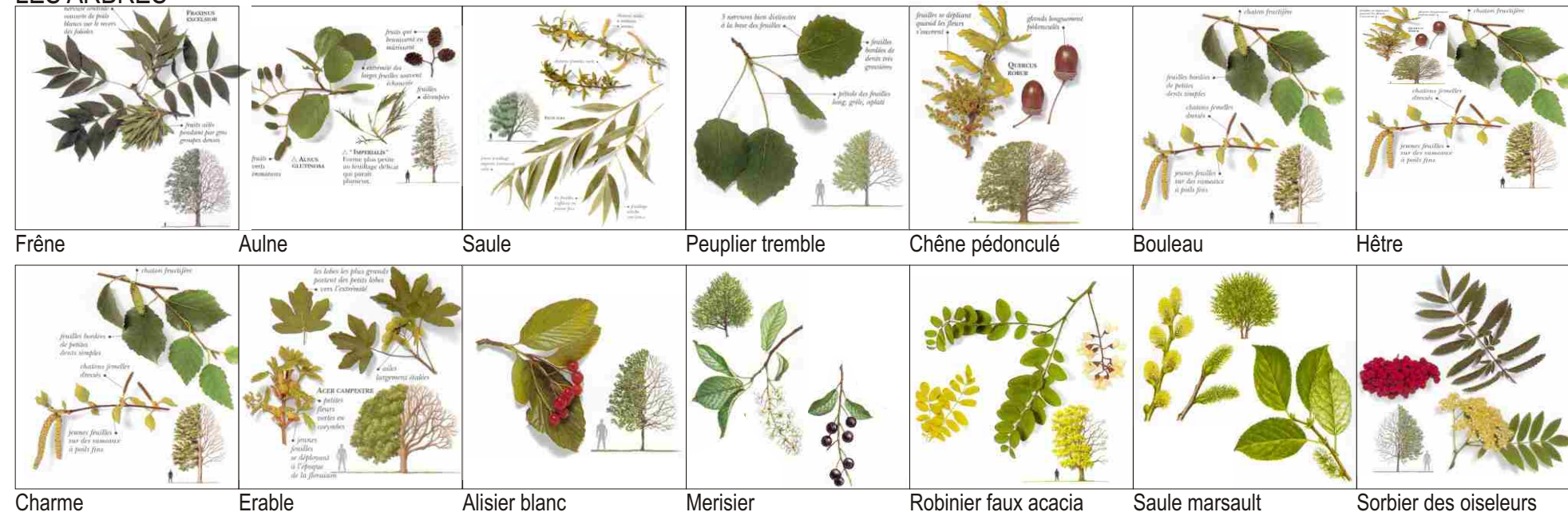
Une haie composée uniquement de conifères arrête le vent (protection efficace) mais provoque des tourbillons. Les trouées dans les haies provoquent également des tourbillons. La protection n'existe plus.



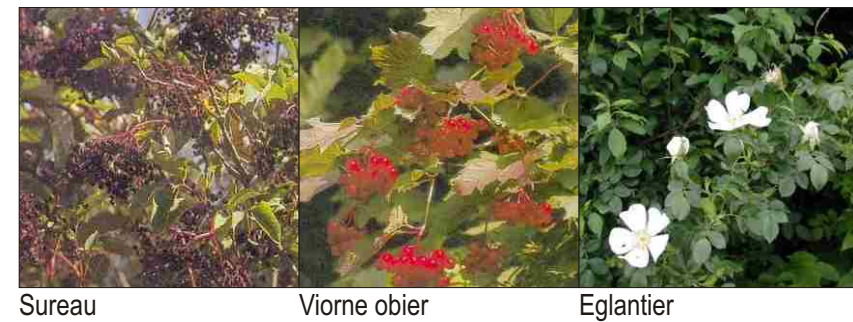
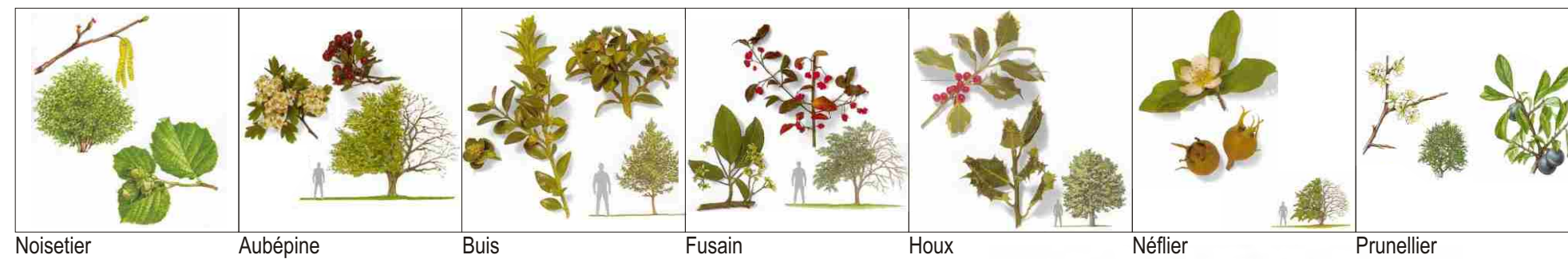
La haie brise-vent est composée d'essences variées (feuillus). Elle permet de filtrer le vent et de le ralentir.



LES ARBRES



LES ARBUSTES



LES PLANTES GRIMPANTES ET BASSES



Les illustrations des essences sont issues de:

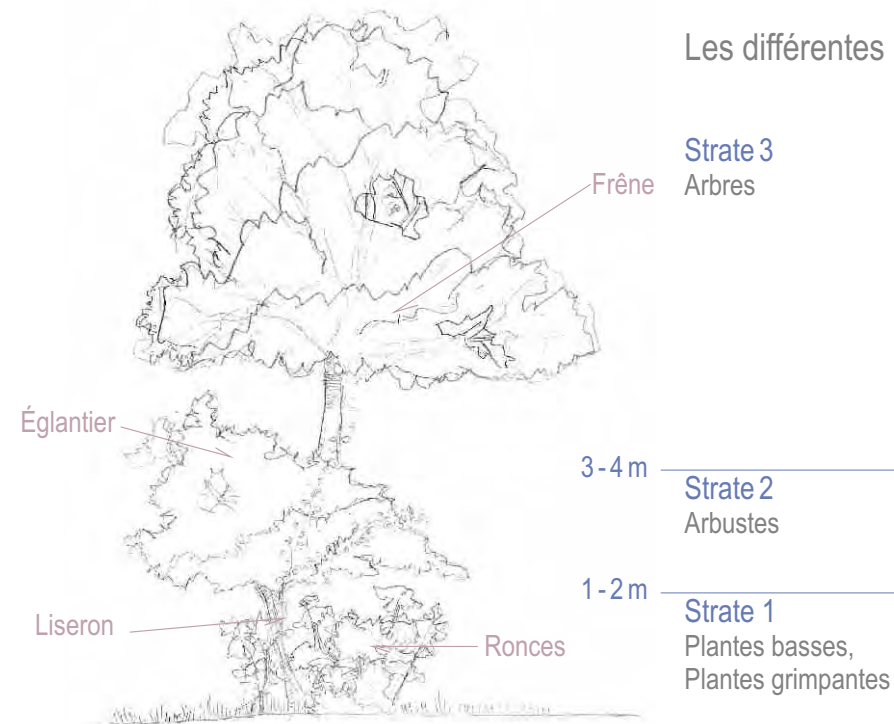
- "Les Arbres" de Allen J. COOMBES, Ed. Bordas, 1996
- "Les Arbres" de David SUTTON, Ed. France Loisirs, 1991
- "Fleurs Familiales et Méconnues du Massif Central" de Francis Debaisieux, Ed. Debaisieux, 2000

Haies

Continuité paysagère

Constituées de plusieurs strates (hêtres, charmes, frênes pour les arbres, houx, églantiers, noisetiers pour les arbustes, lierre, chèvrefeuille, ronces pour les plantes grimpantes et basses), les haies **régularisent l'humidité, empêchent le dessèchement des sols et des plantations, ont un effet brise-vent** et constituent des lieux de refuge pour les animaux (ombrage, micro-climat, nourriture...). Tout en contribuant à l'image verdoyante du pays, elles font l'objet, de cueillettes régulières (noisettes, mûres, herbes, champignons...) et entrent dans la réflexion sur le développement d'un tourisme vert.

Une action, animée par le CRPF, tend à réimplanter des ponctuations végétales (haies et petits boisements d'essences mélangées). Ces formations créent des abris, participent à la protection contre l'érosion, sans détruire l'image d'ondulation enherbée à grande échelle qui constitue l'identité forte du pays.



Les différentes strates:



Schéma  
Intercommunal de  
Valorisation  
Paysagère et  
Architecturale

Charte Locale  
Architecturale et  
Paysagère



1-



2-



3-



4-



5-



6-



7-



8-

## Groupements

### Formes

L'habitat est réparti de façon assez équilibrée en bourgs, villages et hameaux dans une faible densité globale (1, 2, 3). Seule Allanche présente un caractère de centre dense d'ancienne ville fortifiée.

Toutefois, même espacées, il faut remarquer que les constructions respectent une organisation d'ensemble structurée autour de l'église, qui culmine au dessus de l'ensemble bâti, et des chemins et voies principaux qui ont accompagné la création du bourg (4, 5).

Les espaces entre les constructions ne sont pas de simples vides décoratifs. Ils sont habités d'usages et de fonctions (6) avec les ouvrages qui leurs sont nécessaires, par exemple des murets, des traitements de talus, des arbustes et arbres, des petits équipements comme les abreuvoirs, lavoirs, fours et autres travaux à ferrer. Ce sont plus des espaces de liaison (7) que des espaces de séparation. Ceci se traduit aussi par une présence végétale diverse et riche qui assure une bonne part des liaisons visuelles, des transitions entre les éléments bâtis et le paysage en particulier l'adaptation aux pentes.

Un ensemble d'espaces de transition est ainsi ménagé entre les lieux publics, les coudercs, autour desquels tout le groupement s'est organisé, jusqu'au plus privé qui serait la cour devant la maison, sans qu'il y ait de véritable discontinuité entre ces espaces, à tel point qu'il est difficile d'identifier les changements de statuts.

Les nouvelles implantations, et à plus forte raison les nouveaux ensembles d'habitations, se tournent vers un tout autre modèle d'organisation spatiale. La construction occupe le milieu d'un espace privé clairement délimité et ne semble plus participer à un mouvement d'ensemble ni surtout à l'animation d'un espace commun (8).

De plus, les implantations sur les parcelles mettent souvent en oeuvre des profilages de terrains contradictoires avec le mouvement général du relief.

## Bâti Diagnostic



1-



2-



3-



4-



5-



6-



7-



8-



9-



10-



11-

## Bâti vernaculaire

### Caractère

L'architecture traditionnelle est plutôt homogène sur le secteur d'étude, malgré des différences culturelles par catégorie et par époque. Même si les constructions postérieures au XVIIème siècle sont majoritairement présentes, on peut néanmoins remarquer que les différentes époques qui se sont enchaînées **ont respecté un caractère architectural relativement similaire, tant dans les matières que les couleurs, les volumes généraux ou les percements** (1, 2, 3). Certains exemples de notre époque sont aussi dans cette dynamique.

Un **groupement bâti ancien est le résultat complexe et inventif de la combinaison de volumes simples, massifs, édifiés dans des matières et des teintes similaires**. Il est difficile de distinguer des règles de composition esthétiques (alignement de faitage, homogénéité de taille, de percements...) mais on peut constater **une impression d'ensemble cohérent** (4, 5, 6).

La **toiture est l'élément majeur du caractère patrimonial** des architectures vernaculaires du secteur, par **sa pente relativement forte** (7), par **ses étonnants appareillages de pierres phonolites** grossièrement taillées et savamment organisées, limitant à l'extrême les possibilités de pénétration des intempéries (8). La lauze de schiste et l'ardoise ont souvent remplacé ce matériau ancestral.

**Ces toits sont souvent ouvragés et ponctués d'éléments techniques** tels les cheminées, des éléments de confort comme les lucarnes à pignons ou "à la capucine" destinés à la ventilation et à l'éclairage des greniers (9, 10, 11). Chacun de ces événements est le prétexte à la création de détails qui seront les seuls à permettre de repérer des sous secteurs architecturaux dans le territoire.

On peut rappeler que **les couvertures en pierre ont souvent remplacé les toits de chaume**. Paradoxalement, certains toits couverts en tôles, nuancés par l'épreuve du climat, en présentent des caractères esthétiques assez proches.

## Bâti Diagnostic

## Bâti vernaculaire

### Typologie



La typologie sur l'ensemble du territoire est largement dominée par la ferme-bloc: maison paysanne massive accolée sur un côté aux bâtiments d'exploitation. Les variations autour de ce type sont innombrables, souvent liées à la question de la pente et à la gestion des transitions entre les différentes implantations voisines. La plus caractéristique et la plus répandue est la **barriade** (1).

Le deuxième type fréquemment rencontré est la **maison de bourg** (2) et son équivalent en campagne, la **maison de journalier** (3).

Le troisième type est emblématique et en voie de disparition. Il s'agit du **buron** (4), construction technique, modeste abri du lait et du fromage, dont l'ancêtre n'était qu'un trou dans le sol recouvert de branchages et de mottes. Les burons posent aujourd'hui une question difficile: devenus inutiles pour leur fonction initiale, ils sont relativement à l'abandon, alors qu'ils incarnent une partie de l'identité du Cézallier.

Après ces types dominants, on peut ajouter les organisations plus complexes des fermes en domaine, introduisant **les maisons de maître, déclinées en maisons de notables** (5, 6, 7). On peut remarquer qu'à travers ces types d'organisation et de disposition, les aspects architecturaux de ces constructions sont assez proches, traités avec plus ou moins de finesse et de détail.

On peut définir quelques uns des **caractères communs à ce bâti homogène**:

- toits à forte pente et 2 pentes principales,
- silhouettes massives à faible débord de toits (8),
- proportion rectangle vertical entre 1/6 et 1/3 pour les fenêtres et les portes "piétonnes" (10),
- proportion carrée pour "les portes cochères" et les petites ouvertures (9),
- ordonnancement souvent symétrique de la maison d'habitation autour des portes d'entrées ouvragées,
- très faibles épaisseurs de rives de toit (pas de rabats).

On peut aussi remarquer que les **bâtiments en bois** (11), ou des parties de bâtiments, **étaient assez présents dans le passé et constituaient la première phase d'une implantation qui, si elle était valide, était consolidée dans le temps ou renouvelée par une construction "en dur" sur une typologie identique**. Malheureusement le caractère précaire de ces constructions fait qu'elles sont dévalorisées aux yeux des habitants qui aspirent à les voir disparaître, alors qu'elles constituaient une phase essentielle de l'évolution des bourgs. Aujourd'hui **une réflexion est à engager sur l'utilisation du bois dans la construction en général**, en partant des types anciens vers une dynamique de participation à un mouvement contemporain de gestion des ressources.



## Bâti vernaculaire

### Burons et moulins



#### Burons

Les burons constituent un élément essentiel du patrimoine du Cézallier. **L'image la plus représentative de ce territoire est une immensité ondulée de pâturages ponctuée par un buron, quelques murets, un arbre ou un arbuste** (1, 2). Quelques rares bâtiments ont encore un usage agricole, d'autres ont été convertis en d'autres fonctions, auberge, habitations... Mais **la plupart est menacée par leur enclavement dans une exploitation agricole**, dont la réalité économique justifie mal le maintien et surtout l'entretien de ce type de bâtiment (3).

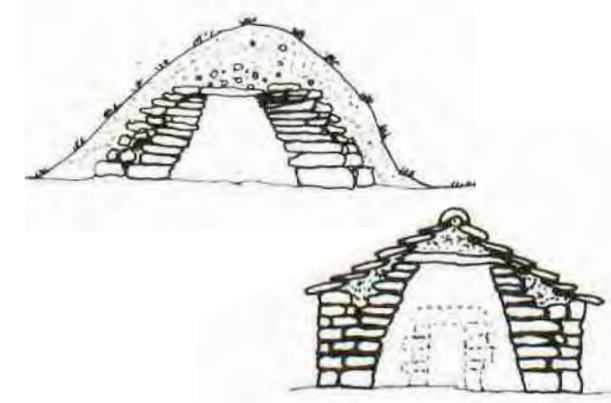
Des inventaires ont été menés sur ces bâtiments et **on ne peut que déplorer la ruine et la disparition d'un certain nombre d'entre eux figurant sur ces inventaires**. Même si tous ne peuvent être entretenus ou remis en état la réflexion menée dans ce diagnostic ne peut pas négliger des éléments aussi identitaires. D'autant que ces ouvrages sont modestes et leur coût de remise en état ou de sauvetage reste abordable au moins pour quelques uns particulièrement représentatifs. **La principale difficulté d'action est celle de leur statut privé**. Il est très important que les propriétaires prennent la mesure de l'importance du sauvetage des burons pour le territoire.

#### Moulins

Les moulins sont dans une situation similaire à celle des burons, mis à part que leur situation a permis leur reconversion. Toutefois, leur usage étant perdu, seuls le volume bâti a été conservé, détruisant toute l'installation intérieure. Dans ces cas **seuls l'ancienne levée, l'ancien bief** (4, 5, 7), **une meule dans la cour** (6), **ou seulement le nom du lieu témoignent de leur particularité disparue**.

Comme pour les burons, quelques exemples de restauration, dont l'admirable moulin de La Gazelle (8), permettent de **conserver un témoignage de cette ancienne activité** qui interroge aujourd'hui sur la disponibilité continue d'une énergie gratuite à "portée de main".

Ici aussi la mise en valeur des caractéristiques de ces édifices suppose **l'engagement de leurs propriétaires, au moins pour entretenir les levées et biefs** qui présentent aussi un agrément non négligeable. Aujourd'hui, la division des propriétés de ces différents dispositifs techniques ajoute une difficulté supplémentaire. Il ne pourra s'agir que d'une motivation commune et de l'actualisation d'ententes anciennes entre riverains pour une cause commune.



## Bâti non vernaculaire

### Edifices particuliers

On trouve sur le territoire un grand nombre de bâtiments à **caractère patrimonial reconnu** (1, 2, 3, 4, 5). Leur architecture correspond le plus souvent à des emprunts de styles. Il s'agit principalement **des bâtiments publics ou de bâtiments ayant correspondu à l'exercice de pouvoirs sociaux ou / et religieux** (13) que l'on a su adapter au caractère de l'architecture vernaculaire (6, 7, 8, 9, 10, 11, 12).

Cette adaptation est passée essentiellement par la nature des matériaux et par les savoir-faire.

L'exemple de l'extension de la maison de retraite de Marcenat (14) est particulièrement intéressant du point de vue de l'intégration de techniques et d'usages nouveaux dans le respect d'une architecture plus ancienne, celle-ci restant en accord avec la construction vernaculaire. Cette extension a su participer, ou plutôt s'inscrire, dans l'ensemble architectural déjà présent tout en lui apportant une nouvelle dynamique.

Ces exemples sont porteurs d'une attitude à développer aujourd'hui.





1-



2-

# Matériaux

## Nuances

Les toitures sont un élément majeur de l'architecture locale. Du fait de leurs fortes pentes, **les toits sont très "en vue" (1, 2) et ont été particulièrement soignés, décorés**, animés de diverses lucarnes ou épis de toiture ouvragés (3). Les plus spectaculaires témoignages du passé sont assurément **les toits de phonolite, souvent remplacés par des ardoises, ou des lauzes admirablement assemblées entre elles** (3, 4). Ces techniques sont aujourd'hui difficiles à étendre compte tenu de leur coût, mais il est de première importance d'en conserver le plus d'exemples possibles.

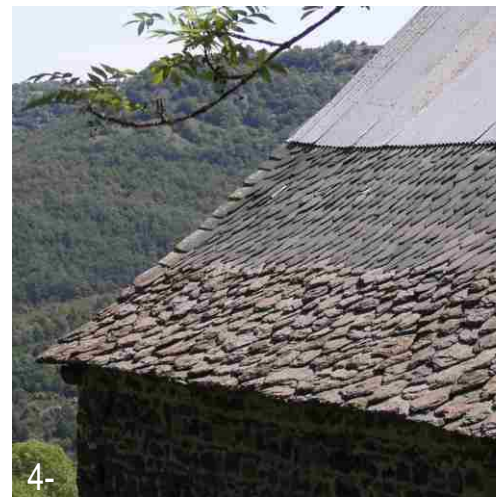
Toutefois il est essentiel de suivre l'évolution des techniques et de l'économie, comme l'illustre l'exemple de pignon à ressauts qui témoigne d'une ancienne couverture en chaume (5). **Une réflexion est à engager sur l'appropriation de techniques économiquement viables** et sur le caractère des ensembles bâtis du Cézallier.

De même pour les murs, **à partir de matériaux de nature identique**, les variétés liées aux différents sites d'extraction, les différents façonnages des pierres de maçonnerie, introduisent **des variations subtiles qui créent finalement l'animation d'une construction à l'autre** (6, 7).

Concernant **les bardages en bois**, on peut aussi remarquer qu'ils étaient à peu près toujours de la même nature, en planches clouées verticalement avec des tasseaux sur les joints des planches pour assurer une étanchéité à l'air (8,9,10). Les bâtiments en bois, reprenaient sensiblement les dispositions des architectures de pierre, mais étant des constructions très modestes, l'étanchéité de la toiture était moins recherchée et on pouvait adopter des pentes de toits plus faibles (11).



3-



4-



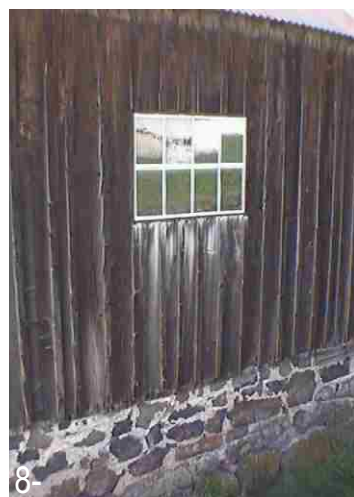
5-



6-



7-



8-



9-



10-



11-

## Façades

### Décors



**Le traitement de façade d'une construction répond à des critères techniques, mais aussi à des critères culturels.** La façade pourrait être considérée comme un vêtement, elle projette une image du propriétaire vers la communauté.

Pour les architectures en présence dans le Cézallier, il s'établissait une hiérarchie entre des façades dont on avait taillé chaque pierre que l'on appelle "façades à pierres appareillées" (1, 2) et les maçonneries de moellons de pierre brute (3). De même ce "classement" se prolongeait avec le statut du bâtiment, de la maison aux corps de ferme. On peut remarquer aussi que certaines constructions n'étaient crépies que sur leur façade principale, sur rue en site urbain.

Ces dernières étaient de préférence donc en pierres appareillées. Si les moyens du propriétaire ne l'avait pas permis, elles étaient crépies avec des décors subtils qui rappelaient ceux des maçonneries appareillées (9). C'est à dire avec le tour des baies souligné, le tour des façades, certaines fois avec des faux joints droits en trompe l'œil. Ces décors constituent eux aussi un élément patrimonial en voie de disparition parce que mal connu.

Si les façades étaient laissées sans crépi c'est que l'argent manquait vraiment, puisque l'étanchéité étaient alors très médiocre. Le joint affleuré au mortier à la construction se creusait aux intempéries et donne aujourd'hui cette impression de construction sans mortier. Il est incongru aujourd'hui de décrépifier des façades pour laisser apparent un appareillage dont le maçon ne l'avait pas bâti pour rester apparent (4, 7, 8). Au contraire certaines moulurations autour des baies et surtout de la porte d'entrée ne sont plus mises en valeur.

Il est de plus paradoxal dans ces conditions de trouver des façades non appareillées dont les joints ont été

travaillés, lissés, éventuellement en creux par rapport à la surface des pierres (5, 6). A plus forte raison pour les bâtiments annexes ou les murs de clôture, pour lesquels les questions d'étanchéité à l'air n'existaient pas et où les joints de pierre n'étaient pas comblés.

Même si la couleur est peu présente dans l'architecture du Cézallier, on en retrouve de nombreuses traces surtout en milieu urbain (mais pas seulement) (10, 11) et surtout à certaines époques comme le début du 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit là aussi d'un élément de patrimoine qui tend à être supprimé au profit de beiges ou de pierres décrépées. Les prétextes de décors de façade étaient nombreux, mais il convient de souligner le travail très sophistiqué des portes d'entrée (12, 13). Même la plus humble construction comporte une imposte vitrée. Souvent des sculptures en bas-relief arborent des symboles héraldiques ou dérivés, et une date de construction.



## Bâtiments d'activité

### Grandes dimensions

Les bâtiments d'activités sont aujourd'hui exclus des ensembles villageois ou urbains pour des critères techniques impératifs, alors que leurs prédécesseurs constituaient eux-mêmes ces ensembles.

**Cet isolement rend leur impact paysager plus sensible. Leur construction fait appel, comme par le passé, aux techniques les plus économiques.** Cependant, celles-ci n'ont plus aujourd'hui un rapport aussi direct avec leur territoire d'implantation (4). **Les matières et couleurs employés sont très différentes de celles du secteur. De fait elles constituent aujourd'hui les plus regrettables atteintes à la qualité d'ensemble des paysages du Cézallier (1, 2, 3).**

Plus précisément, ces exemples montrent à quel point **un bâtiment de grande dimension, isolé, de couleurs claires, peut détruire un paysage, alors que le même gabarit de couleur discrète environné d'une végétation similaire à celle de l'environnement, peut s'y intégrer et même l'embellir (5, 6, 7, 8).** Il est aussi à noter que **l'évolution des données économiques fait que la construction en bois est une alternative intéressante** dans de nombreux cas (9).

À l'instar des anciens corps de bâtiments d'activités, on pourrait imaginer que leurs descendants soient aussi porteurs d'une fierté d'habiter cette région et d'une fierté d'y exercer une profession.



1-



2-



3-



4-



5-



6-



7-



8-



9-

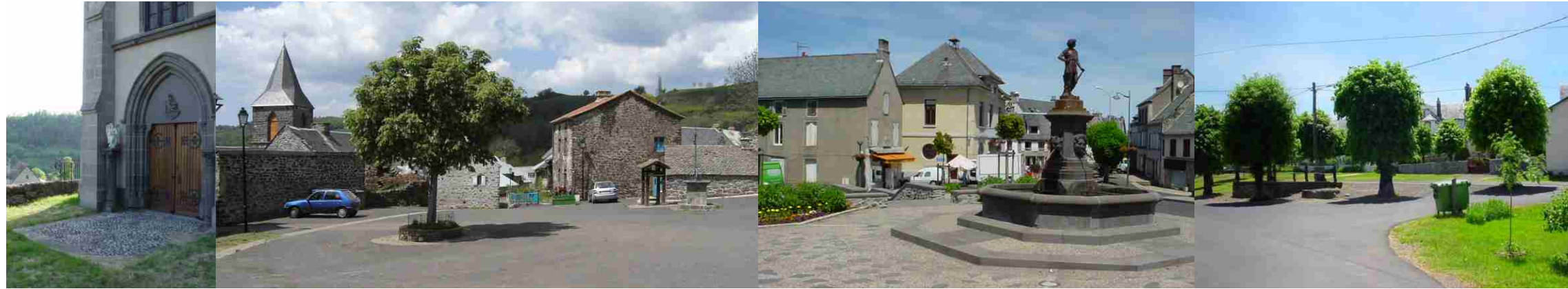


Schéma  
Intercommunal de  
Valorisation  
Paysagère et  
Architecturale

Charte Locale  
Architecturale et  
Paysagère

# Aménagements

## Qualité des espaces

Les espaces qualifiés aujourd'hui de publics, étaient à l'origine des espaces partagés en relation avec les voies, laissés libres pour permettre des activités communes, en particulier festives. Le couderc occupait généralement le plus bel emplacement du village et chacun contribuait à le délimiter (1).

Ceux qui persistent portent encore les équipements et symboles partagés par les habitants du village.

Devenus place urbaine, foirail, ces espaces restaient extrêmement simples et étaient constitués des mêmes matériaux que le reste de l'environnement, c'est à dire des surfaces en herbe ou des surfaces empierrées pour des questions de résistance au trafic. L'actualisation de ceux-ci par des surfaces pavées limitées, laissant la place à des végétaux, témoignent d'un effort tout particulier qui a été conduit de façon exemplaire dans le Cézallier cantalien (2, 3, 4, 5, 6). Ceci est d'autant plus appréciable que d'autres lieux dans la région ont connu dans la même période la prolifération des pavés colorés et l'expansion des surfaces bitumées.

Par ailleurs la solution radicale qui consiste à rendre étanche et dure la totalité de la surface de ce type d'espace, le rend peu hospitalier. Lorsque le végétal disparaît la commune ressent la nécessité d'installer des bacs à plantes chers en achat et en entretien (7). Quelques exemples montrent ici qu'il est envisageable de laisser aux riverains l'entretien d'un petit espace en transition entre le domaine public et le domaine privé (8, 9, 10). Ceci permet de laisser perdurer une relation naturelle de la personne au groupe à travers son habitation.

De même le mobilier urbain et en particulier les mâts d'éclairage n'ont pas de raison d'attirer le regard (11, 12).



1-



2-



3-



4-



5-



6-



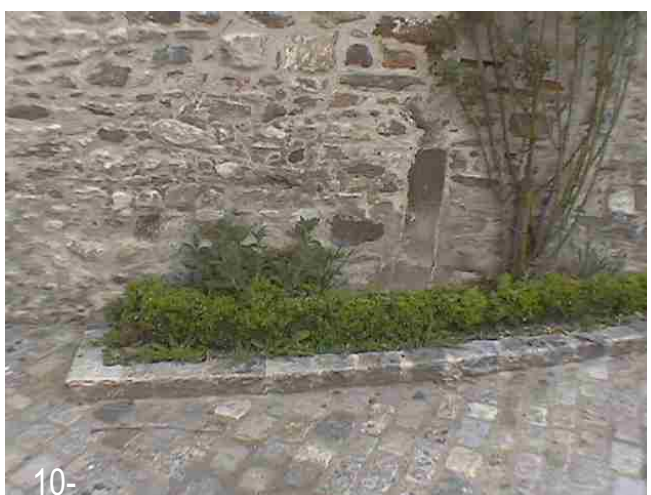
7-



8-



9-



10-



11-



12-

## Petit patrimoine

### Mise en valeur

On peut noter que les dispositions anciennes étaient pleines d'inventions. **Le jeu avec la topographie et le statut des espaces, s'exprime par des murets, des haies, délimitant des terrasses et des jardins.** Chacun contribue à une structuration du paysage et au lien visuel entre les bâtiments.

Ce qui est qualifié aujourd'hui de **petit patrimoine**, englobe un bon nombre de **signes et de petits équipements essentiels à la vie du village.**

Outre les croix qui marquaient symboliquement tout le territoire (1, 2), les autres éléments du petit patrimoine sont en fait des **dispositions techniques comme la domestication de l'eau**, abreuvoirs, puits, lavoirs (5, 6, 7, 8), les **équipements communs**, le four, le travail et autres petits hangars ou abris, **utiles à tous** (3, 4).

On peut leur opposer le petit patrimoine contemporain, c'est à dire les petits équipements techniques, utiles à tous, créés depuis une période récente. **Il est très dommageable que ces événements majeurs pour notre société que représentent la distribution de l'électricité ou la diffusion des techniques de communication, prennent une allure aussi inesthétique.**

Il en est ainsi pour les poubelles, en tout cas sous cette forme (9, 10, 11), qui n'ont peut-être pas à occuper le cœur de l'espace public, ou pour la relation incongrue d'une vanne incendie avec un symbole religieux (12).



1-



2-



3-



4-



5-



6-



7-



8-



9-



10-



11-



12-



Schéma  
Intercommunal de  
Valorisation  
Paysagère et  
Architecturale

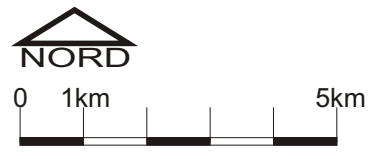
Charte Locale  
Architecturale et  
Paysagère

# Éléments remarquables

Qualité des sites



- Entités paysagères / plateaux
- Entités paysagères / vallées
- Boisements (bois isolés, massifs forestiers)
- Zones humides d'intérêt écologique (lacs, tourbières)
- Cours d'eau
- Cascade, source
- Points de vue à maintenir
- Voies paysagères
- Ensembles bâtis / Implantation, Histoire
- Ensembles bâtis / Structure
- Ensembles bâtis / Silhouette
- Edifices / Châteaux, Tours
- Edifices / Chapelles, Eglises
- Pôles d'intérêt touristique
- Moulins



# Schéma Intercommunal de Valorisation Paysagère et Architecturale



## Conclusion diagnostic

Le Cézallier, comme les territoires voisins, hérite d'espaces magnifiques dont on redécouvre à notre époque toutes les qualités de calme et de ressourcement fondées sur une relation à notre environnement à la fois respectueuse et agissante. L'équilibre écologique prôné aujourd'hui semble plus présent ici qu'ailleurs et ce caractère fonde une attractivité non négligeable de ce pays tant au niveau de visiteurs que de nouveaux résidents. Toutefois certaines évolutions montrent la fragilité de cet ensemble fondé sur l'homogénéité, la discrétion et l'esprit communautaire, par opposition à l'individualisme dont témoignent les urbanisations récentes.

Le schéma de valorisation aboutit à une mise en commun de ce que nous qualifions de patrimoine architectural et paysager, des qualités que nous lui conférons, et des risques dont nous identifions qu'ils menacent celles-ci. Ces risques ne sont pas entendus comme l'expression d'un conflit entre tradition et nouveauté, mais plutôt comme rupture du respect d'un lieu de vie. La dynamique contemporaine peut se fonder sur l'existant et y trouver une précieuse nourriture pleine de sens, surtout quand nos interrogations nous rapprochent de démarches tendant à la protection de notre environnement.

Nous avons identifié des orientations générales d'attitudes ou d'interventions qui aboutiront à un plan d'actions et une série

de thèmes de préconisations. Le premier fait l'objet de communications ciblées vers les différents publics concernés, la seconde est présentée ci-après sous forme de fiches.

Les thèmes de préconisations sont résumés chacun sur une page, en adaptant localement des documents cadres comme les plaquettes conseils du CAUE 15, ou du PNR des volcans d'Auvergne, ou d'actions engagées avec le CRPF. Quelques autres points adaptés au secteur ont semblé utiles. Pour élaborer ces fiches nous sommes attachés à mettre en avant des principes susceptibles d'enclencher une réflexion sur l'ensemble des points de valeur du bâti ou du paysage, mais aussi sur ceux qui ont le plus d'impact visuel ou écologique.

## Orientations générales

### Valoriser les activités économiques à travers leur impact sur le paysage

Les activités agricoles, industrielles, artisanales, commerciales, et bien sûr touristiques participent au développement du pays et sont à ce titre impliquées dans sa valorisation en direction de la qualité de cadre de vie pour les résidents comme pour les visiteurs. Le tourisme ne peut pas être considéré comme une activité mineure dans notre région, il constitue un moteur pour renouveler notre image, en tant qu'espace à vivre et à travailler avec les moyens et les orientations de notre époque.

Le bâtiment agricole, industriel, municipal, public, l'enseigne, la maison, la voie, le cours d'eau... sont autant de constituants de la qualité d'un lieu et de témoins de son intérêt à être habité, à être visité. La communication de chaque secteur d'activité, à travers sa pratique comme à travers sa présence visuelle, est peut-être porteuse d'attractivité. On sait à quel point l'inverse est malheureusement vrai.

Plus précisément les équipements à vocation touristique se doivent de véhiculer cette image de qualité, d'authenticité et de dynamisme. Leur banalisation, fréquente sur le secteur, nuit fortement à leur attractivité. Les évolutions séculaires de la relation de l'homme au paysage et les inventions qui lui correspondent, ce que nous nommons aujourd'hui patrimoine, montrent la capacité d'adaptation et de valorisation d'une démarche respectueuse de l'environnement. Elle a produit ce que nous reconnaissons comme des atouts du secteur, il est contradictoire d'agir à l'encontre de ces qualités, de ce qui constitue un potentiel économique.

### Protéger les caractères essentiels, points forts et éléments de valeur

Le Cézallier est divers dans sa géographie et sa couverture végétale, mais homogène dans son bâti et ses voies. Il s'agit de mettre en place les outils de repérage, de protection, de sensibilisation, d'incitation à la qualité en direction du public, des professionnels, mais aussi acteurs et décideurs publics que sont les services de l'état et des collectivités territoriales, dont les élus de la communauté de communes.

### Agir sur les tendances négatives, risques et points noirs repérés

Un nombre limité de lieux dégradés a été identifié, au regard de tous les aspects positifs du territoire. Certains peuvent être repris entièrement, d'autres ne pourront qu'être dissimulés, "ré-habillés", d'autres encore ne nécessitent qu'une réorganisation ou un entretien. Il faut rechercher des moyens d'intervention efficaces et adaptés à chacun de ces éléments de perte de valeur, appartenant à chaque rubrique de cette étude:

- boisements mono-essence en timbre poste et en fermeture paysagère,
- isolement et anachronisme du bâti et des voies récents en particulier au niveau des équipements touristiques,
- développement démesuré du domaine circulé en secteur urbanisé et en secteur rural,
- entretien, mise en valeur, sauvetage du patrimoine naturel et bâti à toutes ses échelles, par exemple lutte contre la ruine d'éléments bâtis d'intérêt patrimonial majeur (burons, fermes, moulins, murets...), maîtrise des éléments techniques des espaces publics, maîtrise des accès aux espaces naturels (voies, parkings, mobilier...).

### Fiches préconisations

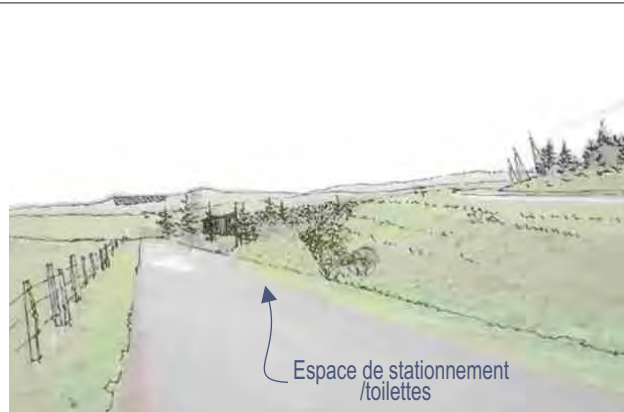
- 1/ Sites Naturels
- 2/ Voies
- 3/ Boisements
- 4/ Haies, accompagnement végétal
- 5/ Recueil d'essences
- 6/ Nuancier
- 7/ Bâti ancien, petit patrimoine, leur rénovation
- 8/ Bâti neuf
- 9/ Bâtiments d'activité
- 10/ Installations à vocation touristique, commerces
- 11/ Extensions de bourg
- 12/ Espaces publics
- 13/ Signalétique, enseignes





# Préconisation 1: Sites naturels

La cascade de Veyrines



Aménagement d'un parking et d'un accès jusqu'à la cascade, les Veyrines (Landeyrat, Allanche).



## Objectif

Aménager les espaces naturels privés ou publics sans rompre leur caractère.

**Risques:**  
Espaces déqualifiés par des aménagements trop "urbains", trop équipés ou mal entretenus.

## Domaine d'application

Tous secteurs, suivant l'ordre de priorité défini par le comité de suivi.

## Préconisations liées

Comité de suivi, pépinière, toutes actions sur le paysage.

## Description

Les paysages de la communauté de communes sont de grande qualité mais sont fragiles aux interventions humaines, en particulier celles permettant l'accueil de visiteurs (voiries, parkings, mobilier...).

Il est proposé d'aménager ces espaces avec une déclinaison des éléments y existant fréquemment comme les petites constructions en pierre ou en bois, les poteaux de clôture et les clôtures elles mêmes (poteaux en bois brut, teintes assez discrètes, accompagnement végétal), les espaces carrossables végétalisés ou recouverts de matériaux de la couleur des terres et rochers avoisinants (le traitement à la chaux de ces sols donne de bons résultats mécaniques, et peut se combiner avec une rotation des espaces ouverts à la circulation). Les plantations devront être faites avec des sujets de même essence que ceux de l'environnement immédiat et très proche en port.

L'éventuelle signalétique devra aussi répondre à ces critères.

Gorge de la Rhue

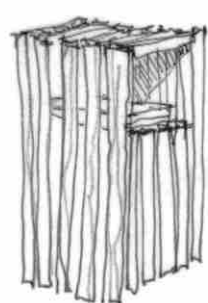


Les Burons

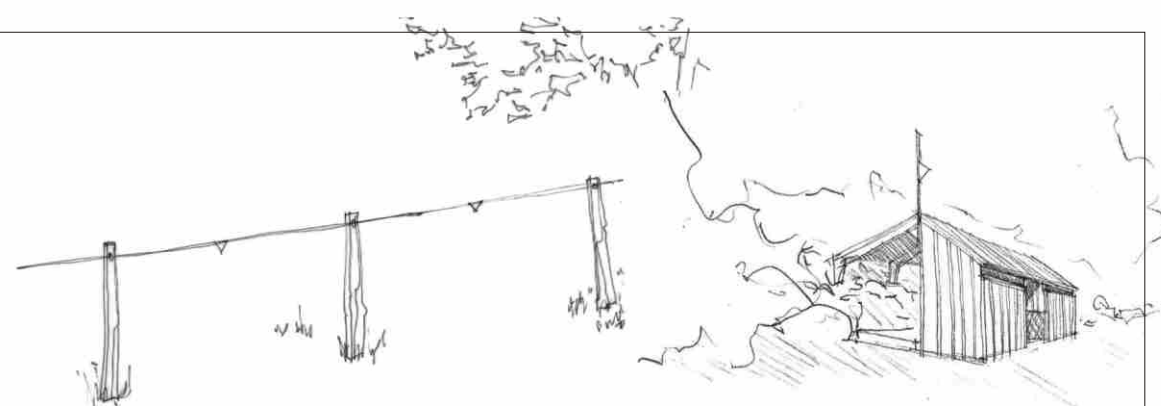


Restauration et mise en valeur du patrimoine.

Petits aménagements



Poubelle:  
- piquets éclatés en châtaignier.



Clôture de site naturel:  
- piquets éclatés en châtaignier,  
- câbles et triangles de signalisation en acier galvanisé.

Toilette de campagne.

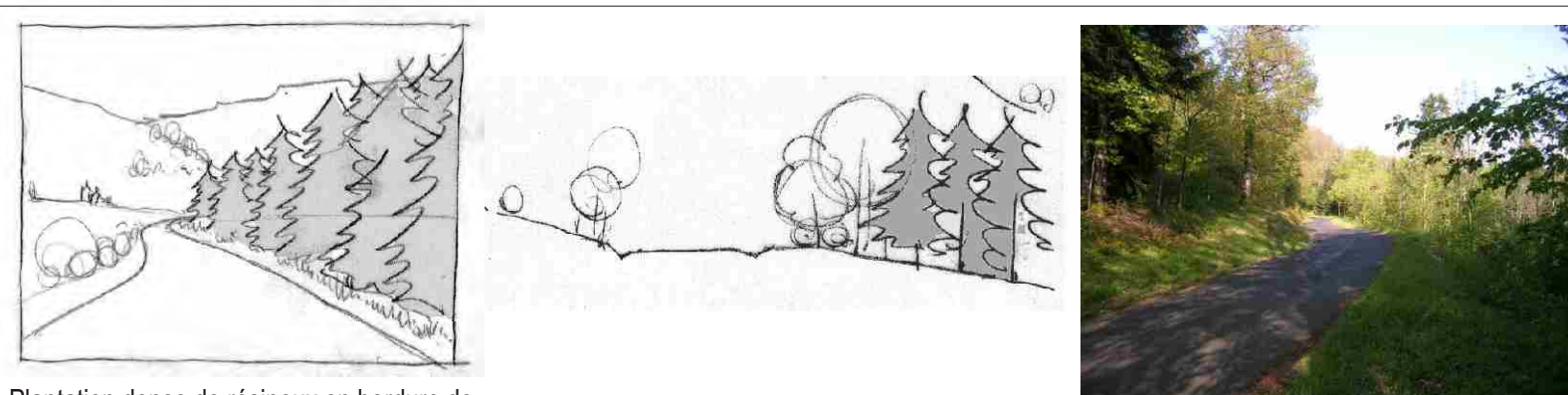


Tourbière du Jolan (Ségur-les-Villas).

# Préconisation 2: Voies



Voies de découverte, de parcours, accompagnées de haies ou d'alignements d'arbre, privilégiant les vues ouvertes ou ciblées.



Plantation dense de résineux en bordure de voie qui coupent les vues existantes et assombrissent le paysage

Plantations de feuillus en bordure de voie, devant un boisement de résineux pour amoindrir l'effet de tunnel

Transparence de la plantation de feuillus en bordure de voie.



Etat actuel  
Proposition 1 /Bois  
Proposition 2 / teinte verte  
La glissière de sécurité devrait s'intégrer par le choix du matériau ou de la couleur.

Éviter de dénaturer la topographie du terrain par des talus non traités.

Limiter l'implantation des signes publicitaires et les organiser dans des sites adaptés.

## Objectif

Positionner et accompagner les interventions sur les voies de communications de façon à qualifier leur rapport au paysage.

Inscrire les voies, leurs dispositifs techniques et de sécurité dans une démarche de mise en valeur des espaces traversés.

## Description

Une voie est un élément de valorisation d'un territoire, valorisation fonctionnelle mais aussi valorisation à travers le parcours, la découverte. Sa création ou modification doit participer à la mise en valeur d'un territoire, non à sa dégradation.

- Limiter les talus, respecter la topographie, la révéler.
- Les dispositifs de sécurité participent à la qualité des voies, choisir en priorité des éléments dans le nuancier du schéma (rubrique spécifique).
- Position en coupe, étagement des talus.
- Plantation immédiate.
- Limiter la signalétique (voir fiche spécifique).
- Amélioration des dispositions existantes.



Carrefour très large et délaissés inexploités.



Croisement des routes structuré par la végétation haute et basse. Des aménagements simples délimitent les voies.

## Domaine d'application

Toutes interventions de création ou de modification d'une voie quel que soit son usage (route, chemin ou chemin de fer).

## Préconisations liées

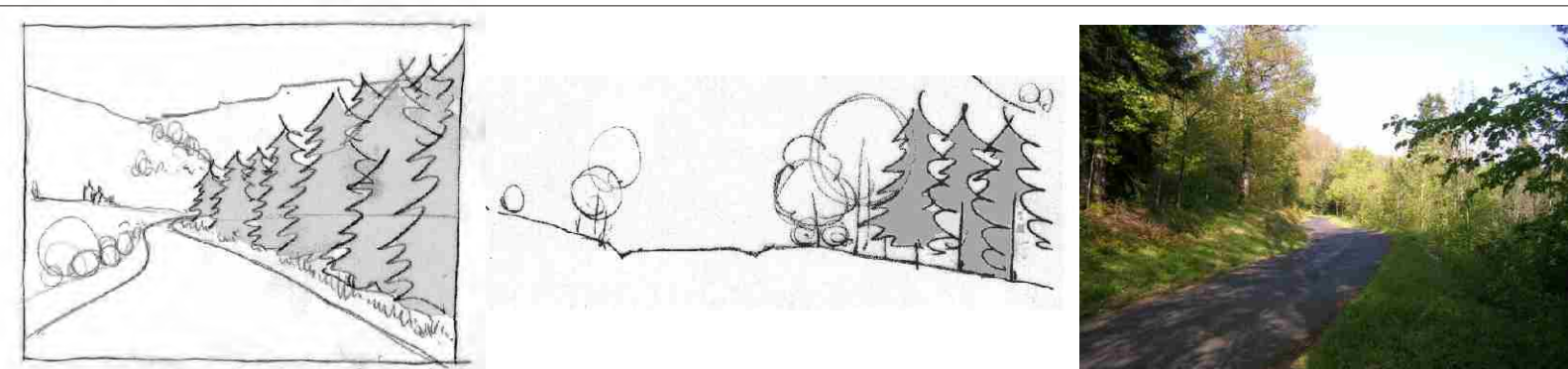
Accompagnement végétal, traitement de rive des espaces boisés, traitement des espaces publics, mobilier urbain, signalétiques.

# Préconisation 3: Boisements



Boisement en timbre-poste, aspect monolithique.

Mixité du boisement à maintenir et développer.



Plantation dense de résineux en bordure de voie coupant les vues existantes et assombrissant le paysage.

Plantations de feuillus en bordure de voie, devant un boisement de résineux pour amoindrir l'effet de tunnel.

Transparence de la plantation de feuillus en bordure de voie.



Formations végétales (haies, arbres disséminés) structurant un paysage ouvert et créant des transitions entre forêts et pâturages.

## Objectif

Améliorer l'impact paysager des boisements.



Mixité du boisement.

## Domaine d'application

Tous les secteurs.

## Préconisations liées

Voies.  
Recueil d'essences.

## Description

Eviter :

- Les plantations en "timbres postes", c'est à dire des plantations mono-essences de résineux, sur des petites parcelles isolées.
- Fermetures paysagères, comblement des fonds de vallées ou des talwegs.
- Plantations mono-essences qui prennent un impact visuel trop contrasté avec le reste du paysage et qui s'avèrent fragiles lors d'intempéries.
- Disparitions de forêts à forte valeur patrimoniale ou écologique.
- Améliorer les traitements des limites des parcelles boisées sur voies.



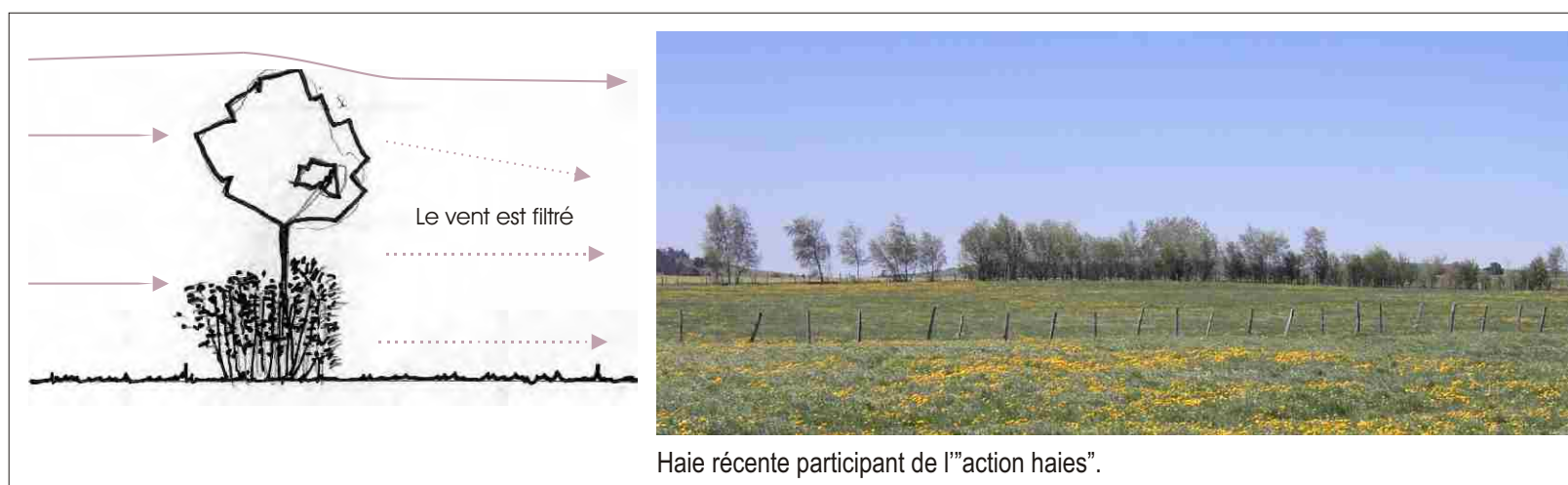
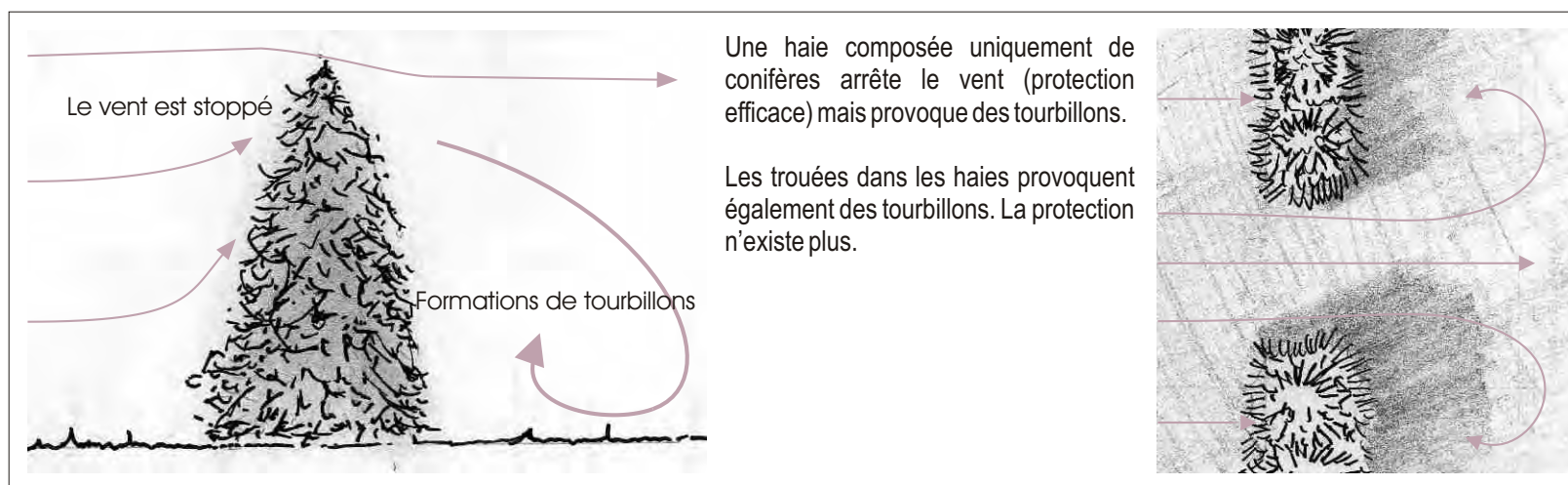
# Préconisation 4: Haies, accompagnement végétal



Ponctuation et protection des paysages fournie par les haies.



Haie libre estompant un grand bâtiment.



## Objectif

Participer à l'action haies en cours à l'initiative du Département et du CRPF.

Inciter au maintien ou à la recréation de haies et de l'accompagnement végétal du bâti, des voies... pour créer des liens visuels, des transitions, estomper les bâtiments ou des dispositifs techniques mal intégrés, limiter l'érosion et offrir une protection à la faune sauvage ou domestique.

## Description

Les haies, arbres isolés, bosquets, ponctuent l'ensemble du paysage, accompagnant tous les événements naturels ou d'origine humaine comme les cours d'eau, les variations de pentes, les limites de parcelles, les voies, le bâti.

Leur intérêt n'est pas limité à leur dimension esthétique, qui est manifeste et confère une part déterminante du sentiment d'homogénéité, de continuité du paysage. Leur rôle réside aussi et surtout dans la tenue des terres et le maintien des conditions hydrologiques, l'abri de nombreux animaux participants à l'équilibre du milieu naturel, la protection climatique des personnes, du bâti, du cheptel...

Comme les bois, ces formations sont essentiellement composées de feuillus, arbres et arbustes, pour pouvoir répondre aux qualités recherchées.

En utilisant les essences préconisées dans la fiches essences et en suivant les préconisations du CRPF, il sera possible de relier à leur environnement des bâtiments isolés, éventuellement mal intégrés au paysage. Pour ce faire, l'aspect varié en essences et en espacements sera déterminant dans l'efficacité visuelle comme pour l'efficacité de protection climatique.

Ces principes valent dans la quasi-totalité des situations, sauf les arbres d'alignement le long des voies, qui respectent un rythme plus régulier.

## Domaine d'application

Tous les secteurs.

## Préconisations liées

Recueil d'essences.

# Préconisation 5: Recueil d'essences

fruits qui brunissent en mûrissant  
extrémité des larges feuilles souvent échancrée  
feuilles découpées  
fruits verts immatures  
△ **ALNUS GLUTINOSA**  
Forme plus petite au feuillage délicat qui paraît plumeux.

nerveuse centrale couverte de poils blancs sur le revers des folioles  
fruits ailés pendans par gros groupes devant  
△ **FRAXINUS EXCELSIOR**

AulneFrêneMerisier

feuilles se dépliant quand les fleurs s'ouvrent  
glands longuement pédonculés  
△ **QUERCUS ROBUR**

les feuilles vert bléuité ont des reflets argentés  
fleurs mâles à la base des rameaux  
△ **PINUS SYLVESTRIS**

feuilles en paquets, généralement lisses  
△ **FAGUS SYLVATICA**

Chêne pédonculéPin sylvestreHêtre

NoisetierSorbier des oiseleurs

## Objectif

Donner une homogénéité au traitement des haies, accompagnements du bâti, espaces publics, en cohérence avec celles du paysage.  
Participer à l' "action haies".  
Bénéficier des recherches ayant permis la mise au point de ce recueil d'essences en terme de réussite des plantations.

## Description

Essences recommandées:

### Haut-jet:

- Bouleau
- Hêtre
- Erable blanc
- Merisier
- Frêne
- Erable sycomore
- Chêne
- Tremble

### Intermédiaires:

- Saule marsault
- Aulne blanc
- Sorbier des oiseleurs
- Alisier blanc
- Prunier myrobolan
- Cerisier à grappe
- Cerisier tardif
- Saule à cinq étamines

### Buissonnant :

- Amélanchier du Canada
- Groseillier, Cassissier
- Aubépine monogyne
- Noisetier
- Prunellier
- Genêt à balais
- Lilas
- Erable champêtre
- Sureaux rouge et noir
- Houx
- Eglantier

### Résineux:

- Epicéa
- Douglas
- Mélèze d'Europe
- Pin Sylvestre
- Sapin noble ou blanc

S'applique aux secteurs décrits pour ce qui concerne les masses principales, en particulier pour les sujets de grandes tailles.

Boisements.  
Haies et accompagnement végétal.

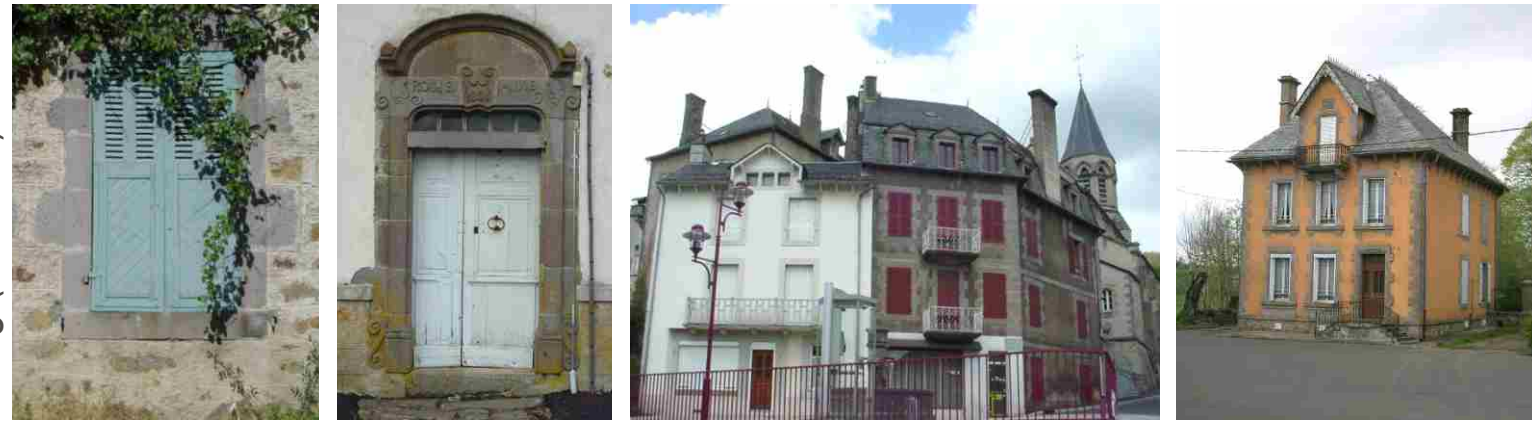
# Préconisation 6: Nuancier

Paysages



Ensemble sobre et nuancé.

Bourg (couleurs)



Baies, portails, volets...

Enduits colorés et décors.

Bois



Bardage bois sur constructions vernaculaires/ bâtiments contemporains/ bâtiments agricoles.

## Objectif

Gérer les teintes des masses principales des bâtiments (murs et toits) et des dispositifs techniques (glissières de sécurité, poteaux, murs de voirie ...). Eviter les teintes de matériaux uniformes des grandes surfaces qui captent l'attention visuelle en créant un fort contraste avec les teintes nuancées des paysages.

## Domaine d'application

Bâtiments et éléments publics.

## Préconisations liées

## Description

Les teintes sur le territoire du Cézallier sont de deux ordres:

- les teintes dans le grand paysage,
- les teintes dans les bourgs et villages.

Ces deux domaines fonctionnent de façon différente. Les teintes prises dans le contexte général du grand paysage se composent avec un ensemble très sobre, homogène dont on a vu qu'il constitue une des forces du territoire. Nous avons de plus relevé que sa sobriété est aussi sa fragilité dans le sens où une teinte trop

contrastée risque de rompre la cohérence d'ensemble. Ceci justifie par exemple l'action du département du Cantal pour limiter le choix de teintes pour les films d'enrubannage du fourrage à une teinte vert discret dans le contexte où il est placé généralement.

De la même manière, nous proposons ici quelques teintes alternatives présentant des caractéristiques similaires d'insertion dans le paysage. Ces teintes sont applicables à la plupart des objets et bâtiments placés dans les mêmes conditions.

Par ailleurs on doit rappeler la démarche suivie pour le choix chromatique de la peinture appliquée sur le Viaduc de Garabit. Cette démarche pourrait être reprise pour les événements paysagers qui peuvent être un édifice emblématique ou les éoliennes. Nous proposons aussi pour illustration une hypothèse appliquée sur des éoliennes fictives. Il serait dommage que l'étude d'éléments aussi présents dans le paysage ne fasse pas l'objet d'une réelle étude chromatique approfondie. On peut affirmer qu'une teinte trop claire entretien avec le paysage le même rapport de contraste trop fort (dominant) que nous dénonçons sur les bâtiments de grande taille et qui a été interdit sur les balles de fourrage.

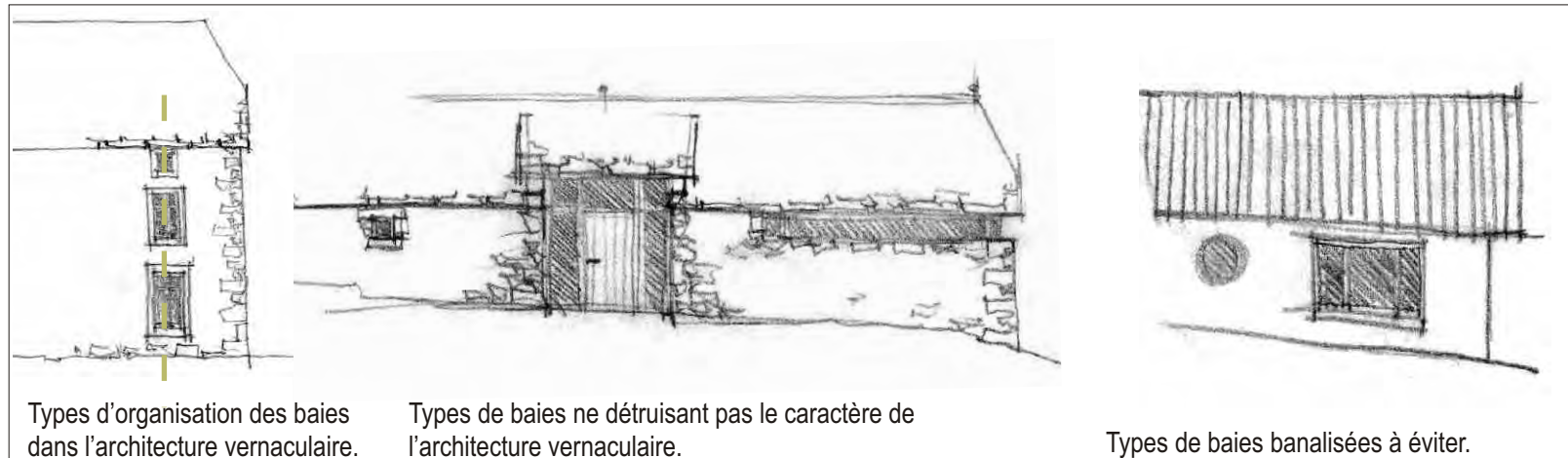
Dans le domaine de l'architecture dans les bourgs, on relève de grandes variations qui rendent utile la mise au point d'un nuancier à la fois de référence et nuancier conseil, permettant une sensibilisation du public et la mise en place d'une attitude commune aux différents organes publics ou privés impliqués dans le choix des teintes sur l'architecture.



Meilleure intégration de cet équipement ...

gérant son contraste dans le paysage.

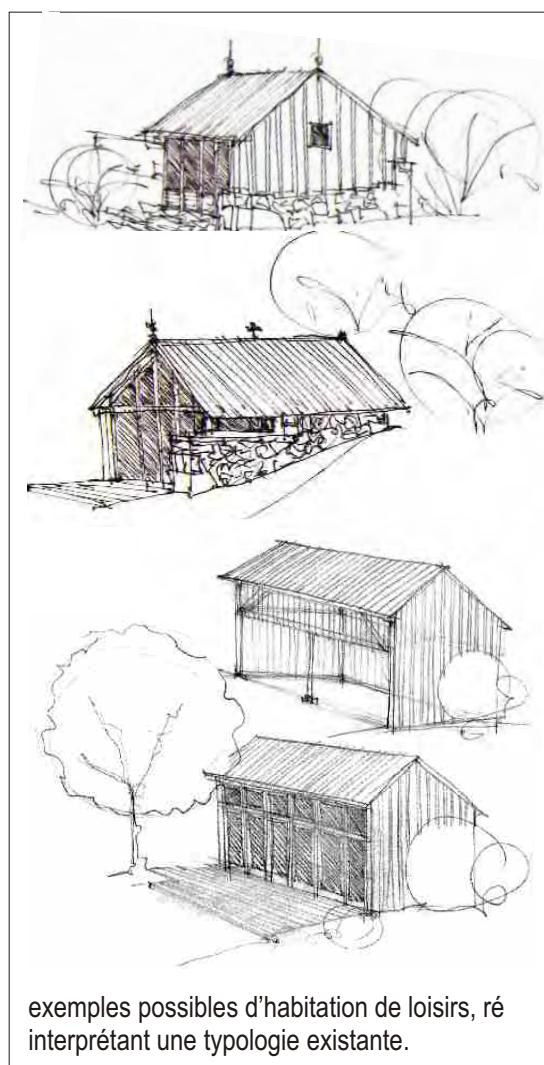
# Préconisation 7: Bâti ancien, petit patrimoine leur rénovation



Types d'organisation des baies dans l'architecture vernaculaire.

Types de baies ne détruisant pas le caractère de l'architecture vernaculaire.

Types de baies banalisées à éviter.



exemples possibles d'habitation de loisirs, réinterprétant une typologie existante.



Réutilisation judicieuse d'une ancienne porte.

Rénovation contemporaine.



Extension s'inspirant de l'architecture existante.

Emploi d'un matériau de substitution (plaques ondulées anthracite en couverture, peut être tolérable si la couleur est bien accordée).

## Objectif

Donner une homogénéité au bâti et à son environnement immédiat.

## Domaine d'application

Rénovation du bâti ancien.

## Préconisations liées

Nuancier.  
Accompagnement végétal.  
Façades.

## Description

La rénovation du bâti existant implique une bonne connaissance des techniques anciennes et l'adaptation des techniques contemporaines, de façon à ne pas créer des désordres dont certains peuvent se révéler de nature à compromettre la tenue de l'édifice. Les qualités manifestes du bâti du territoire de la communauté de communes construisent une cohérence autour d'une certaine sobriété et homogénéité qu'il est important de conserver, sans toutefois nier des possibilités de variations créatives inhérentes à chaque époque.

Les préconisations reprises ici sont de nature à ne pas rompre la notion d'ensemble architectural. Elles sont limitées aux dispositions les plus impératives et elles pourront être renforcées sur des lieux à fort caractère patrimonial (dans le cadre d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP par exemple).

- Les toitures doivent être maintenues dans leurs pentes et leurs couleurs. Les pentes sont très fortes (75% et au dessus) en général, mais certaines petites constructions peuvent admettre des pentes plus faibles, pour s'accorder au reste du bâti. Toutefois nous relevons quelques secteurs à couvertures en tuiles de terre cuite avec des pentes plus faibles, le plus souvent mélangées aux précédents. Dans ce cas les deux types de toiture peuvent être employés (pays coupé et transitions).

- Les détails de toiture et de façades sont fondamentaux comme éléments de patrimoine et doivent être précieusement conservés et restaurés (souches de cheminées, faitages et épis, corniches, pierres taillées...), en particulier les rives de pignons doivent être maintenues sans rabat de tuiles et sans débord.

- Les façades en pierres ne doivent pas recevoir de revêtement étanche à la vapeur d'eau, mais il faut considérer que la plupart des bâtiments d'habitation étaient enduits à la chaux au moins sur leur façade principale. Il n'est pas souhaitable, ni techniquement, ni esthétiquement de découvrir ces façades (maçonnerie non homogène, joints trop larges...).

- Les modifications de percements doivent respecter les règles suivantes : les ouvertures d'une taille située entre 0,8 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup> doivent être 1,5 à 2 fois plus hautes que large et avoir leurs axes alignés entre étages, en respectant une décroissance de taille en montant dans les étages (voir schéma); les ouvertures plus petites ou plus grandes peuvent être librement disposées en accompagnement des lignes principales de l'architecture.

- Les adjonctions de volumes bâtis doivent s'inspirer des compositions de volumes annexes avoisinants ou être dissimulés (toiture végétale). Les règles sur les ouvertures ci-dessus s'appliquent. Tendre à homogénéiser en masses, couleurs, matières, percements.

- Maintenir ou reconstituer les volumes, murets, haies, plantations diverses qui créent des transitions entre le bâti et son environnement urbain ou rural.

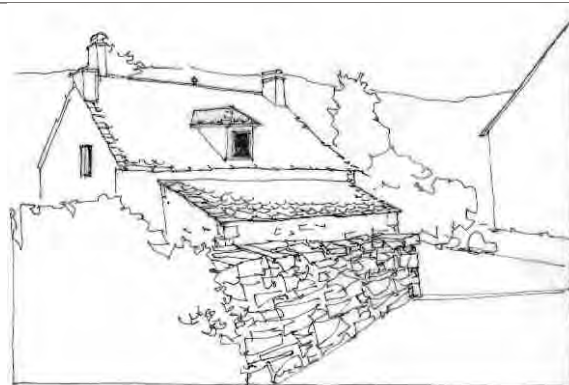
# Préconisation 8: Bâti neuf



Le bourg ponctué de petits patrimoines et de petits bâtiments, lie les constructions entre elles.



Simulation en supprimant tout lien entre les constructions.



Continuité entre le bâti et la voie par un appentis, un muret, une haie

Exemples contraires



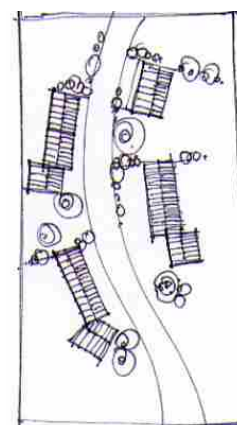
Habitat "éparpillé".



Proposition de création d'éléments de liaison.

Proposition

Muret  
Arbres d'alignement  
Plantes grimpantes  
Arbustes  
Herbes



Variété d'orientation des toits avec une même dominante.

## Objectif

Donner une homogénéité au bâti et à son environnement immédiat.

## Domaine d'application

Constructions neuves et groupements.

## Préconisations liées

Façades.

Nuanciers.

Accompagnement végétal.

## Description

La construction neuve sur ce territoire, dont nous avons dégagé les qualités précédemment, se doit de tendre à ne pas rompre l'ensemble fragile que nous avons décrit, mais plutôt à s'inscrire dans une continuité respectueuse et innovante.

Pour ce faire, on comprend aisément que la reproduction d'un type traditionnel d'une autre région est anachronique et détruira un ensemble fait de discrétion et de simplicité.

Nous reprendrons ici des préconisations limitées aux dispositions les plus impératives, qui pourront être étendues sur des lieux à fort caractère patrimonial (dans le cadre d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP par exemple).

- Les projets de constructions doivent être regroupés entre eux et avec les urbanisations existantes de façon éviter le mitage du paysage et l'extension des réseaux.
- L'implantation doit être choisie de façon à créer les mouvements de sols les plus limités possibles et éviter les expositions climatiques défavorables. La création de talus de plus de 2 mètres est à proscrire.

- Les toitures préférentiellement à deux pentes doivent être de couleurs sombres (voir nuancier), les pentes très fortes (75% et au dessus) en masses principales. Certaines petites constructions peuvent admettre des pentes plus faibles, pour s'accorder au reste du bâti. Les toitures végétalisées sont admissibles si elles participent à un mouvement de terrain ( identique à ceux des jardins en terrasse par exemple). Toutefois nous relevons quelques secteurs à couvertures en tuiles de terre cuite avec des pentes plus faibles, le plus souvent mélangées aux précédents. Dans ce cas les deux types de toiture peuvent être employés.

- Les détails de toiture doivent être de la même couleur que celle-ci, et les rives de pignons doivent être maintenus sans rabats de tuiles et sans débords.

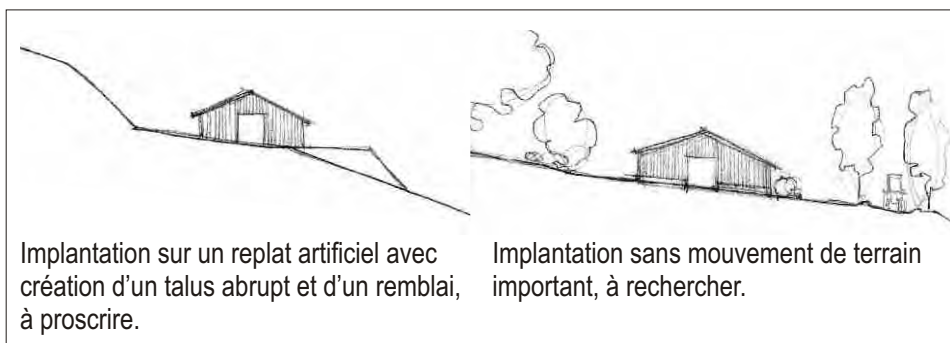
- Les façades en pierres recevront un traitement de joint très simple (joint étroit tranché au nu du mur) de couleur proche de celle de la terre locale.

- Les percements doivent respecter les règles suivantes : les ouvertures d'une taille située entre 0,8 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup> doivent être 1,5 à 2 fois plus hautes que large et avoir leurs axes alignés entre étages, en respectant une décroissance de taille en montant dans les étages; les ouvertures plus petites ou plus grandes peuvent être librement disposées en accompagnement des lignes principales de l'architecture.

- Les compositions de volumes bâtis doivent s'inspirer des volumes annexes avoisinants ou être dissimulés (toiture végétale). Les règles sur les ouvertures ci-dessus s'appliquent. Tendre à les homogénéiser en masses, couleurs, matières, percements.

- Maintenir ou reconstituer les volumes, murets, haies, plantations diverses qui créent des transitions entre le bâti et son environnement urbain ou rural. Ces éléments sont fondamentaux pour la réussite du rapport au site comme pour l'agrément de l'habitat. Ils doivent être prévus dès le projet initial.

# Préconisation 9: Bâtiments d'activité

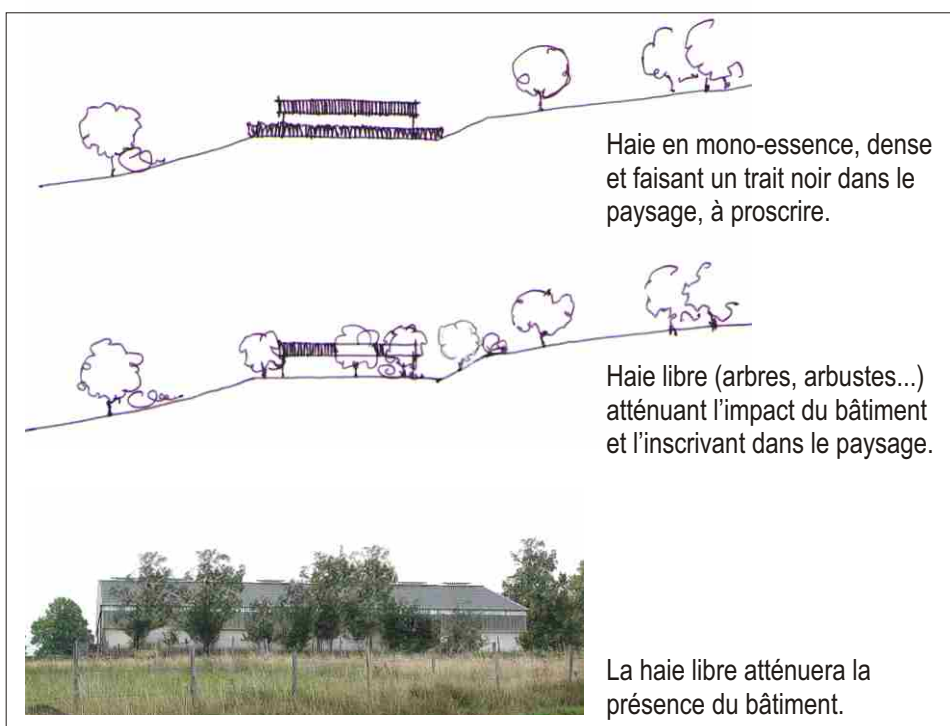


Implantation sur un replat artificiel avec création d'un talus abrupt et d'un remblai, à proscrire.

Implantation sans mouvement de terrain important, à rechercher.



Implantation en crête très visible, à proscrire.



Haie en mono-essence, dense et faisant un trait noir dans le paysage, à proscrire.

Haie libre (arbres, arbustes...) atténuant l'impact du bâtiment et l'inscrivant dans le paysage.

La haie libre atténuera la présence du bâtiment.

## Objectif

Donner une homogénéité au bâti et à son environnement immédiat.

Maîtriser l'impact paysager des grands bâtiments.

## Domaine d'application

Tous secteurs, suivant les priorités établies par le comité de suivi.

## Préconisations liées

Façades.  
Nuanciers.  
Accompagnement végétal.



Abord de ferme peu structuré.



Proposition de plantation d'arbustes, diminuant l'impact visuel des bâtiments et de leurs abords désorganisés. Il a aussi été proposé une modification de teinte sur les bâtiments.

## Description

La construction dans ce territoire se doit de tendre à ne pas rompre l'ensemble paysager existant, mais plutôt à s'inscrire dans une continuité respectueuse et innovante.

Les bâtiments et sites d'activité représentent la force économique de la région et participent à l'image des professions qu'elles abritent dans un territoire qu'elles peuvent tendre à embellir, en tout cas à ne pas le dénaturer. Toute intervention humaine peut et devrait participer à l'effort de maintien des qualités environnementales.

Les préconisations ci-dessous sont de nature à ne pas rompre la notion d'ensemble architectural. Elles se limitent aux dispositions les plus impératives qui pourront être étendues sur des lieux à fort caractère patrimonial (dans le cadre d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP par exemple). Ces préconisations ont été envisagées sans compromettre la commodité d'exploitation, pour un respect minimal du paysage.

- La restructuration de bâtiments existants doit être privilégiée de façon à ne pas vider les centres bourgs et faire des économies globales. Par exemple, la réutilisation du niveau grange d'un corps de ferme ancien en étable à parc pour des questions de hauteur de manœuvre d'engins est envisageable avant décision de réforme complète et de construction neuve.

- Les projets de constructions doivent être le plus regroupés possible entre eux et avec les urbanisations existantes, de façon à éviter le mitage du paysage et l'extension des réseaux. Ceci dans la limite du respect des normes sanitaires.

- L'implantation doit être choisie de façon à créer les mouvements de sols les plus limités possibles et éviter les expositions climatiques défavorables. La création de talus et d'excavations de plus de 2 mètres est à proscrire.

- Les teintes seront discrètes c'est-à-dire sombres tant en toiture qu'en parois verticales (voir nuancier). Les teintes claires sont à proscrire.

- Les toitures sont de préférence à deux pentes. Les toitures végétalisées sont admissibles si elles

participent à un mouvement de terrain (identique à ceux des jardins en terrasse par exemple).

- Les détails de toiture doivent être de la même couleur que celle-ci et les rives de pignons doivent être maintenus sans rabat et sans débord.

- Les percements doivent respecter les règles suivantes: les ouvertures d'une taille située entre 0,8 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup> doivent être 1,5 à 2 fois plus hautes que large; les ouvertures plus petites ou plus grandes peuvent être librement disposées en accompagnement des lignes principales de l'architecture; leurs axes alignés entre étages, en respectant une décroissance de taille en montant dans les étages; les ouvertures plus petites ou plus grandes peuvent être librement disposées en accompagnement des lignes principales de l'architecture.

- Les compositions de volumes bâtis doivent s'inspirer des volumes annexes avoisinants ou être dissimulés (toiture végétale). Les règles sur les ouvertures ci-dessus s'appliquent. Tendre à les homogénéiser en masses, couleurs, matières, percements.

- Maintenir ou reconstituer les volumes, murets, haies, plantations diverses qui créent des transitions entre le bâti et son environnement urbain ou rural. Ces éléments sont fondamentaux pour la réussite du rapport au site comme pour l'agrément de l'usage. Ils doivent être prévus dès le projet initial. La constitution d'accompagnement végétal est impératif (voir fiche sur les haies).

- Les aires de circulation et de stationnement de véhicules ou de matériels doivent être limités au strict nécessaire et être pris dans l'accompagnement végétal (un arbre haute tige pour 50 m<sup>2</sup>).

- Les dispositions à vocations touristiques doivent être exemplaires du respect du caractère d'un territoire pour espérer toucher durablement une clientèle de plus en plus exigeante sur la cohérence de l'offre avec son lieu d'implantation.

- La mise en œuvre du bois suivant les dispositions locales traditionnelles (bardage non teinté à pose verticale à champ plat) est à promouvoir.

# Préconisation 10 : Installations à vocation touristique, Commerces

Habitat de loisirs



Exemples possibles d'habitation de loisirs, ré-interprétant une typologie existante.



Le Lac (Montgreleix): densifier la végétation pour l'intégration de constructions banales.

Tourisme



Office du tourisme (Marcenat).



Village de gîtes- La Brugière (Joursac).



Moulin de la Gazelle (Ségur-les-Villas).

Commerces



Signes commerciaux sans attrait



Exemple respectant et la valorisant leur environnement.



## Objectif

Dynamiser l'image des établissements commerciaux en particulier à vocation touristique.

## Domaine d'application

Tous secteurs.

## Actions liées

Préconisations du bâti à rénover ou neuf, bâti d'activités, enseignes.

Nuanciers.

Façades.



Enseigne participant à la dynamisation de son quartier

## Description

La dynamique visant la qualité du cadre de vie est à renforcer sur le territoire auvergnat en général et dans la communauté de communes en particulier. Les commerces et les installations à vocation touristique se doivent d'être en pointe dans cette démarche.

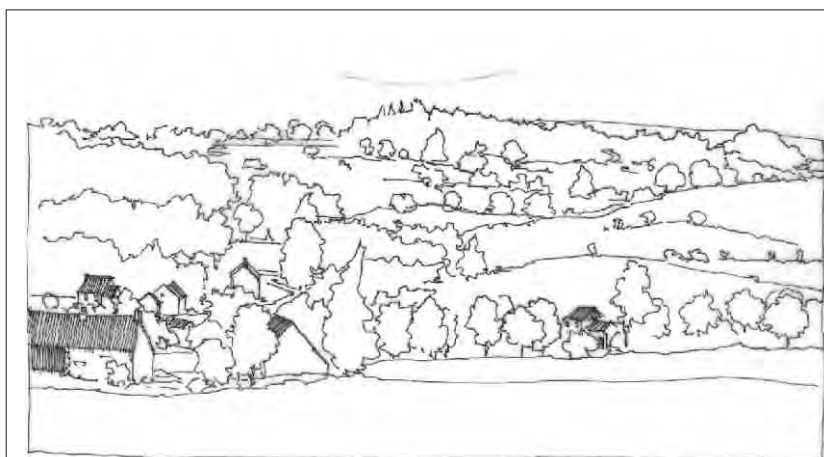
Cela doit se décliner sur l'ensemble de l'accueil touristique en visant une qualité d'image cohérente avec les qualités relevées ici du patrimoine architectural et paysager du territoire, et un engagement dans le respect et la promotion du milieu naturel à travers une démarche d'aménagements écologiques (usage intensif du bois, rénovation de bâti existant, implantations nouvelles mettant en œuvre des techniques bioclimatiques...).

Au niveau des commerces de centre bourg, cela peut se traduire par une mise en valeur du bâtiment ou la rénovation de la façade de celui-ci, un regroupement des signes commerciaux sur la façade commerciale sans envahir le reste de l'immeuble, des enseignes limitées à la taille nécessaire pour la distance de lecture, ne masquant pas le bâtiment, et surtout des enseignes conçues spécifiquement, ou adaptées, pour présenter la cohérence de l'installation d'un commerce dans son quartier, et la dynamisation de l'un par l'autre.

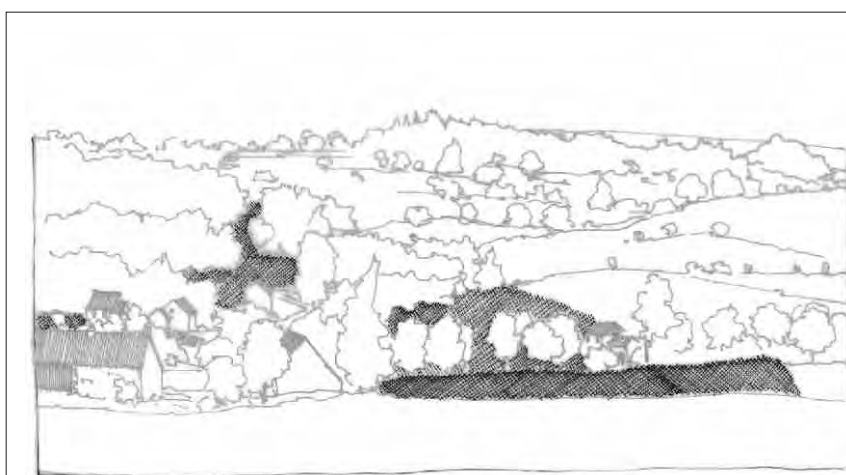
Il est proposé que les activités, en particulier, commerciales, soient impliquées dans la diffusion des documents de sensibilisation sur les qualités architecturales et paysagères du secteur ainsi que sur ses produits.

De même toute activité du territoire peut réfléchir sur une valorisation en rapport avec l'exploitation des ressources du territoire, qu'il s'agisse d'une carrière, d'une entreprise agricole ou de transformation. Les lieux d'activité ont tendance à se concentrer dans des zones techniques et d'admettre une banalisation de leur image voire une dégradation. Le passé des grandes fermes ou des gares montre au contraire qu'elles peuvent figurer parmi les édifices majeurs du patrimoine architectural. Pour mémoire, on peut rappeler que les châteaux médiévaux n'étaient à l'origine que des équipements militaires, les moulins des équipements techniques, les burons de bien modestes constructions pour des tâches aussi modestes et... Nobles.

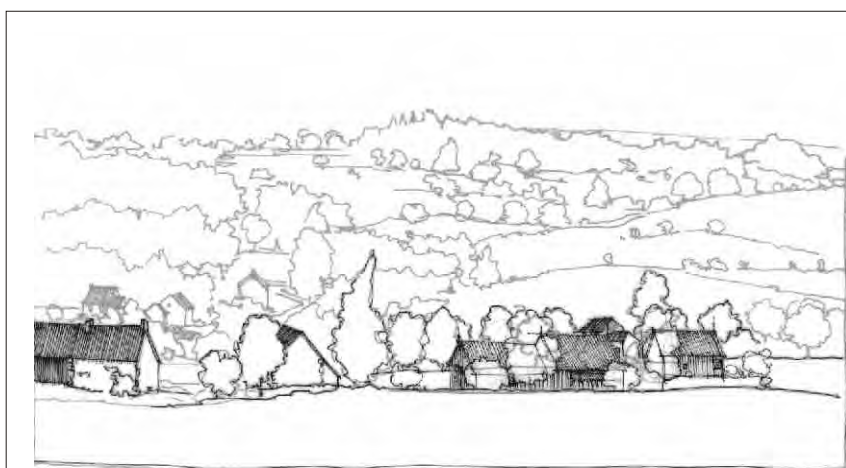
# Préconisation 11: Extensions de bourg



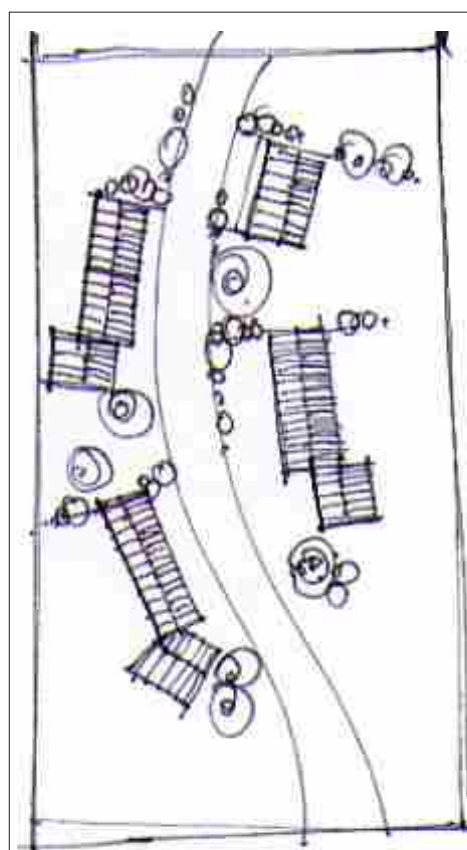
Bourg inscrit dans le paysage, état existant. Schéma et photo.



Les zones propices aux extensions sont hachurées.



Etat projeté: les constructions neuves prolongent et restructurent le hameau, la continuité végétal/ bâti est privilégiée.



Variété d'orientation des toits avec une même dominante.

Gérer l'extension des bourgs dans le respect de l'impact paysager et l'économie des réseaux.

## Domaine d'application

Tous secteurs.

## Préconisations liées

Façades.

Nuanciers.

Accompagnement végétal.

## Description

L'habitation humaine sur le territoire s'est développée suivant des principes qui ont montré leurs qualités pratiques, économiques, esthétiques. Il en ressort un agrément optimal d'usage avec la meilleure protection climatique possible, la meilleure desserte, le plus souvent la plus belle position pour appréhender le paysage.

Ces principes sont toujours plus d'actualité, par exemple en terme d'économies d'énergie et de confort. Il est donc fondamental qu'ils guident aujourd'hui la création des extensions d'urbanisation à destination d'habitat ou d'activité.

- Les limites existantes d'urbanisation doivent être réinvesties ou densifiées avant d'envisager des extensions.

- Les sites exposés aux intempéries sont à éviter (ils sont aussi trop exposés aux vues lointaines).

- L'accompagnement par des éléments de liaison bâtis ou végétaux est à établir impérativement dès le projet. A noter cependant que le recours à des clôtures existait peu dans le passé. Celles-ci étaient réservées au jardin potager. Les volumes bâtis et des végétaux assuraient la délimitation non continue de l'espace privé.

- Les préconisations émises pour le bâti s'appliquent aux extensions.

- Les compositions entre volumes doivent tendre aux variations non exclusives des ensembles anciens (pas d'alignement de toiture imposé systématiquement, mais des orientations majoritaires et pas strictement alignées, contact direct du bâti avec le domaine public dont ils contribuent à qualifier les limites, toitures à forte pente de même couleur mais pouvant varier en inclinaison, même entre mitoyens...).

- Les liens de circulations ne doivent pas être limités aux véhicules automobiles mais étendus aux circulations "douces".

- Les ensembles à vocation touristique doivent être exemplaires dans leurs relations aux bourgs et leur inscription dans le paysage.

- La mise en œuvre du bois suivant les dispositions locales traditionnelles (bardage non teinté à pose verticale à champ plat) est à promouvoir.

- Quelques implantations limitées en pleine nature sont envisageables pour les activités à vocation touristique. Elles doivent alors revêtir une apparence proche des implantations provisoires anciennes, c'est-à-dire préférentiellement en bois, ou semi enterrées, et être étroitement reliées à leur environnement. Dans ces cas les aires de stationnement des véhicules doivent être complètement dissimulées et maintenues au contact des routes.

# Préconisation 12: Espaces publics



Une prédominance massive du bitume et du gravier, à éviter.



Un espace enherbé peut suffire.



Aménagement simples des espaces publics et enfouissement des réseaux raisonnés.



## Objectif

Conduire les aménagements des espaces publics conformes à leur vocation et leur caractère.



De nombreuses surfaces ont été bitumées par commodité, par exemple les talus, les devant de maison, mais la circulation y est-elle absolument nécessaire? Pourquoi bitumer au ras des façades pour ensuite mettre des bacs à plantes, chers à l'achat et à l'entretien?

Notre petit patrimoine est l'héritage de dispositifs techniques (alimentation en eau, ferrage du bétail...). Quoi de plus noble que la desserte du téléphone ou de l'électricité? Et pourtant ces dispositifs n'embellissent plus nos coudercs et nos rues. Par ailleurs lampadaires, poubelles et autres bancs n'ont pas à attirer le regard sur eux au détriment de la perception de la place.

## Description

La démarche d'intervention souhaitable pour la gestion des espaces publics est rappelée dans les plaquettes du CAUE concernant les entrées de bourgs et les espaces publics.

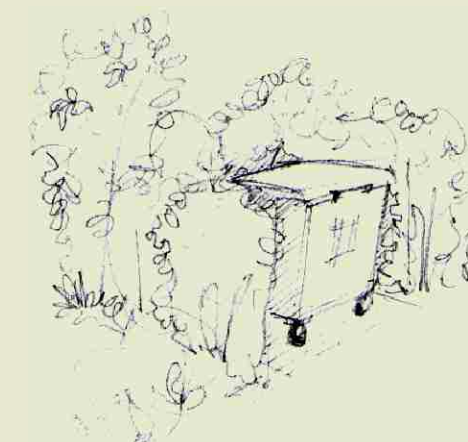
- Limiter le domaine circulé, afin de redonner une place forte aux espaces enherbés ou empierrés qui étaient majoritaires dans le passé surtout dans les villages.
- Ré-approprier les objets techniques (cabines téléphoniques, transformateurs, poubelles, poteaux) au caractère du lieu comme nouveaux éléments du petit patrimoine et devant présenter les mêmes qualités esthétiques que l'ancien ou être dissimulés par des ouvrages maçonnés ou des masses végétales.
- Replacer symboliquement l'arbre et le végétal dans ces espaces comme point de ralliement et de protection du vent et du soleil.
- Les aménagements de ces espaces entrent dans la qualité du lieu par une présence très sobre et entretenue et non par des dispositions contrastées qui risquent d'attirer abusivement l'attention sur elles.
- Laisser à nouveau et dans la mesure du possible, les riverains végétaliser et entretenir une petite bande de ces espaces devant leur façade.
- Créer une transition à l'entrée des bourgs par des masses végétales d'accompagnement et inciter à la qualité de traitement des abords de bourgs sur les parcelles privées comme sur les parcelles publiques, communales ou sectionnales.

## Domaine d'application

Traitement du domaine public et sectionnal à l'approche et dans les groupements bâtis, en lui même et dans son rapport aux riverains.

## Préconisations liées

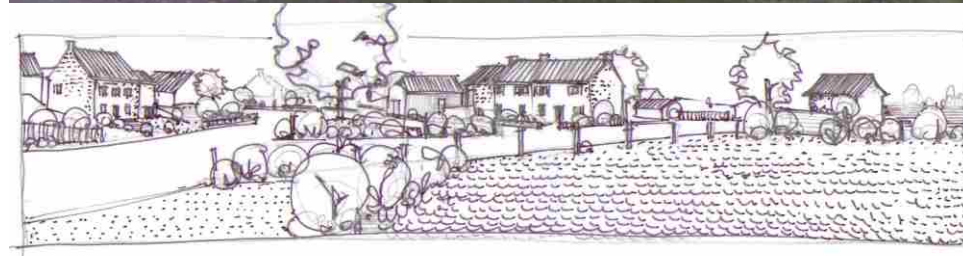
Façades.  
Accompagnement végétal.



Intégration des points propres.



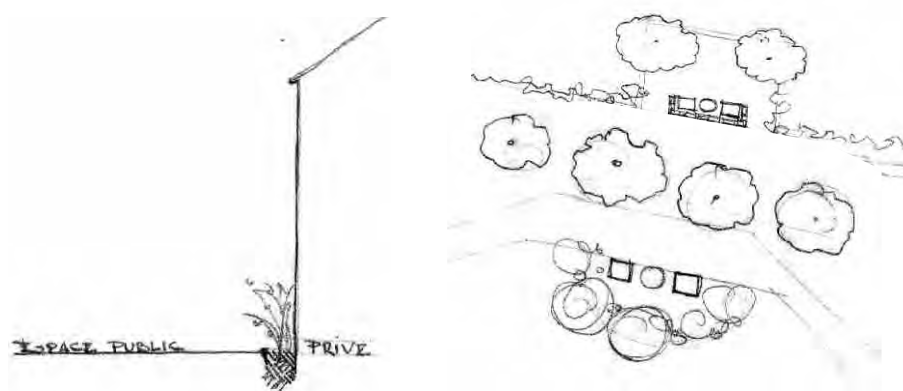
Le Bru (Charmensac)



Couderc aménagé: les délaissés sont aménagés simplement par des plantations d'arbres de haute tige. Des haies, des murets ou de simples piquets soulignent les principales directions.



Transition public/ privé entretenue, à rechercher.  
Plantations possibles en pied de mur, sur le domaine public.



Deux propositions pour les points propres.

# Préconisation 13: Signalétique, enseignes

## Objectif

Organiser les signes commerciaux, leur donner un meilleur impact et une meilleure efficacité.

## Description

L'enseigne est le premier élément de communication de l'entreprise ou de l'équipement. Ses qualités de contenu et de graphisme témoignent de la qualité et de l'originalité de l'établissement. Sa position dans le paysage également. Une enseigne de mauvaise qualité et masquant une ouverture du paysage a un effet néfaste commercialement.

Une organisation est à mettre en place pour les pré-enseignes, soit par une uniformisation de support comme illustré ci-contre, soit par une information concentrée sur des points d'entrées de la zone de chalandise. Chaque établissement conserve sa liberté d'image dans ce cadre pour un message le plus dynamique possible.

De même à l'intérieur des bourgs, l'enseigne peut apporter une présence dynamisante à l'espace urbain, mais sa trop fréquente banalisation tend à détruire le message qu'elle peut porter en même temps qu'elle banalise son lieu d'implantation. Les qualités patrimoniales du territoire de la communauté de communes sont fragiles et susceptibles d'être anéanties par des dispositions tapageuses captant le regard. L'intervention de créateurs, sensibles à l'environnement architectural et aux particularités de chaque activité peut s'avérer constructive pour une création complète d'image ou pour l'adaptation d'une ligne graphique à une situation particulière.

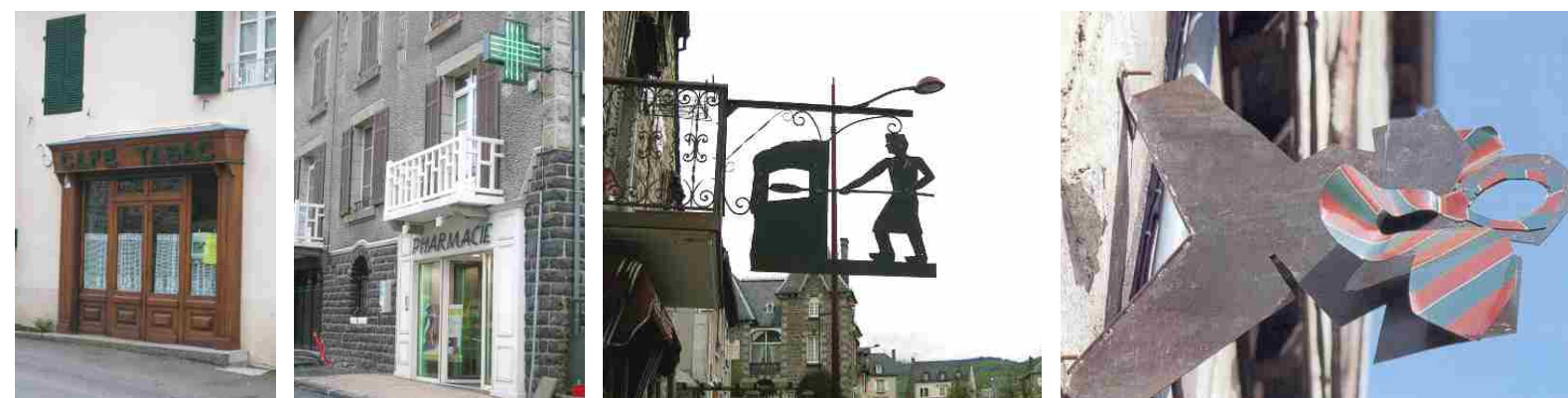
De même la signalisation publique doit se limiter strictement, et s'organiser de façon à ne pas miter les paysages (indications de direction regroupées, coordinations des signes publics tels que les logo des collectivités territoriales).

## Domaine d'application

Entrées de bourgs et centre bourgs.

## Préconisations liées

Documents de sensibilisation, sensibilisation des professionnels, concours de création d'enseignes, préconisations commerces.



Façades et enseignes commerciales valorisantes pour l'activité et le site.

Exemple à Thiers (63).



Façades et enseignes commerciales dévalorisantes, mal implantées, hors site bâti.

Charte signalétique du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



État actuel.

État prévisible: prolifération d'enseignes.

État proposé: enseignes regroupées, aménagement suivi et organisé.



# Préconisation 14: Roche grande / Allanche



## Description

Le site de Roche grande est caractéristique des sites naturels remarquables de la communauté de communes. Les interventions doivent tendre à maintenir les qualités du lieu en organisant sa fréquentation. Nos préconisations générales pour sites naturels s'appliquent particulièrement ici (continuation de l'entretien, balisage, mise en place de poubelles, de bancs...).

Le site est globalement bien entretenu. Un parcours renforcé par des planches s'est détérioré et mérite d'être refait, de préférence avec des bois plus résistants.

Des parcours de visite ont été tracés par les visiteurs. Certains parties méritent d'être renforcées sur le même principe que les existantes.

Bien que peu fréquenté par les automobiles, la gestion du stationnement est le principal enjeu de cet aménagement. Nous proposons de faire emprunter aux véhicules le chemin existant (à renforcer) de façon à ne pas les laisser au premier plan de la vue de découverte du rocher. Une aire de stationnement peut être créée le long de ce chemin à l'aide d'un système d'enrochement stabilisé en surface permettant partiellement la pousse d'herbe. Les aires accessibles aux véhicules devront être délimitées de façon à éviter les stationnements autres.

Roche grande bénéficie d'un magnifique panorama favorable à l'implantation d'un dispositif de repérage géographique suivant le type retenu par la communauté de communes.

De cette position résulte une forte exposition aux intempéries qui justifierait la création d'un abri-refuge de randonnée.

Si la fréquentation venait à augmenter de façon significative, il faudrait étendre l'aire de stationnement et mettre en place de toilettes.



# Préconisation 15: Suc du Chien / Lugarde



## Description

Les caractéristiques du Suc du chien sont similaires à celles de Rochegrande : site naturel et panorama.

Le stationnement préférentiel se situe dans le bourg puisque le parcours de découverte jusqu'au point de vue est intéressant. Toutefois il serait judicieux d'aménager un autre parking pour les véhicules qui se serait avancés avant qu'ils n'aboutissent au site même (sauf pour les personnes à mobilité réduite).

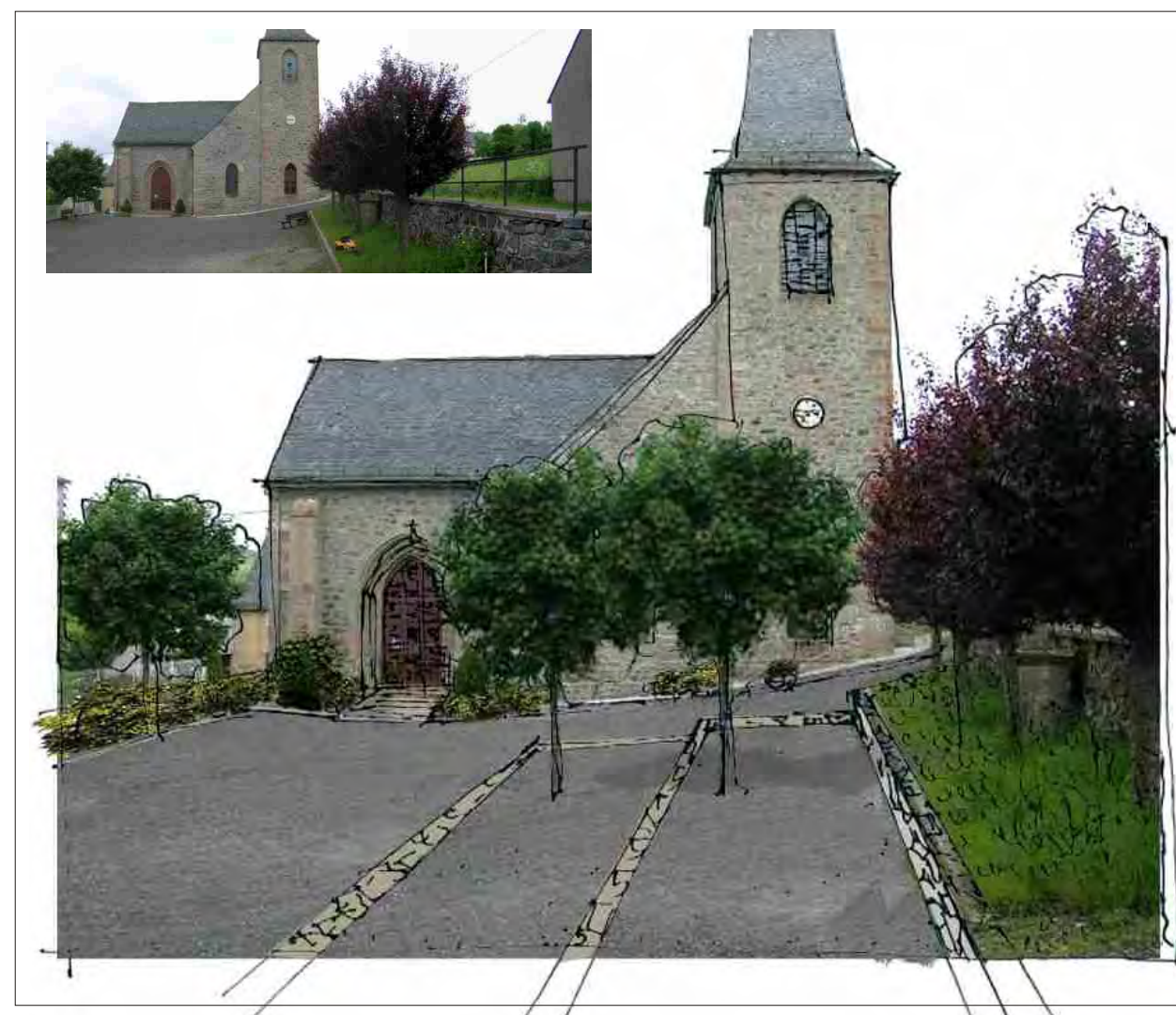
Un emplacement semble disponible en contre-bas, et actuellement partiellement utilisé comme tel. Sa capacité pourrait être assez simplement augmentée.

La présence visuelle de quelques bâtiments d'exploitation pourrait être estompée en suivant les préconisations générales concernant les grands bâtiments isolés. Pour ce faire quelques plantations d'espèces feuillues adaptées, sur le domaine public ou privé, serait suffisantes.

Les propositions concernant le repérage géographique, l'abri, poubelles et bancs, et éventuellement les toilettes s'appliquent de la même façon que pour Rochegrande.



# Préconisation 16: Bourg de Pradier



## Description

L'aménagement du centre de Pradier est caractéristique des aménagements à réaliser dans les villages de la communauté de communes.

Nombre d'entre eux ont déjà été aménagés et nous nous inscrirons dans la continuité de ces interventions.

On peut d'abord constater l'amélioration apportée par l'élimination ou la dissimulation des équipements collectifs mal conçus sur le plan esthétique par rapport à un site ancien, que sont les cabines téléphoniques, les transformateurs, les poteaux électriques.

Par ailleurs nous proposons de limiter les surfaces circulées à celles qui sont vraiment utiles, et de planter les espaces ainsi libérés, ou de les aménager pour les piétons. Par exemple devant le porche de l'église un revêtement de sol en pierre assez étendu et bordé de végétaux apporterait plus de solennité.

La place de l'église est aujourd'hui un parking. Des terrasses pourraient être créées, délimitées par des murets formant assise. De cette façon les sols seraient redressés pour recevoir plus aisément des activités variées éventuellement festives.

La plantation d'arbres schématisés ci-contre serait aussi de nature à rendre cet espace plus accueillant. Leur position précise est à étudier en fonction des usages envisageables.

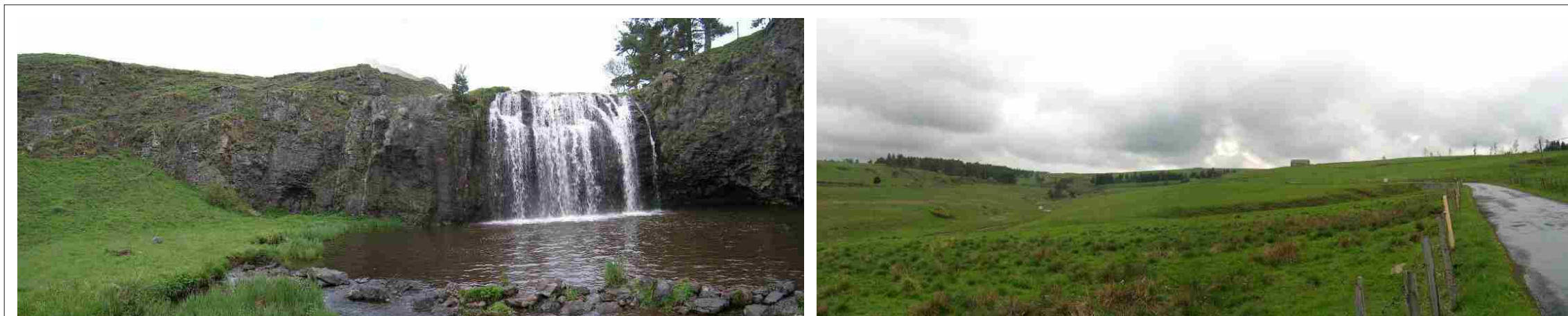
# Préconisation 17.0: Cascade de Veyrines

## Description

Le site de la cascade de Veyrines est particulièrement délicat à aménager du fait d'une position dans une étendue d'herbages avec peu ou pas d'arrêt du regard. Nos propositions conduisent à limiter le plus possible l'impact visuel des aménagements en les dissimulant dans un creux ou en accompagnement d'un élément existant.

Cela conduit à proposer une aire de stationnement en contre bas d'une courbe de la route, en prolongement de la végétation existante. Ainsi on pourra positionner un petit édicule d'information ou un petit sanitaire à ce même emplacement.

Par ailleurs, il est important de limiter le plus possible les apports d' "objets" étrangers. Nous avons illustré qu'un habillage de poubelles peut être réalisé avec les matériaux déjà existants sur place, de même pour un panneau signalétique. L'important ici est une cohérence graphique de territoire, comme par exemple, les plaques métalliques portant une silhouette de tête de vache utilisées en jalonnement des chemins autour d'Allanche.



# Préconisation 17.1: Lac de Veyrines



## Description

L'illustration de cette fiche a été située à côté de la cascade de Veyrines pour les besoins de son exposé mais ne peut être considérée comme choix d'implantation abouti.

Le propos est de considérer que des lacs fortement identitaires du secteur comme celui du Pécher ou de Sauvage sont des lacs artificiels. Dans le contexte actuel des critères d'attractivité d'un territoire la présence d'étendues d'eau accessibles et entretenues est fortement valorisante.

Aussi nous avons souhaité illustrer que même dans un site extrêmement dépouillé, l'insertion d'un plan d'eau ne nuit pas au paysage et peut, au contraire, avoir un effet bénéfique sur le milieu naturel et humain.

La proposition ici serait de donner mission au comité de suivi pour repérer les potentialités d'aménagement favorisant l'accès à l'eau en général, pouvant aller jusqu'à une modification limitée et contrôlée du réseau hydrologique.

Il s'agit ici d'un enjeu fort de valorisation à des fins touristiques pour un territoire où la présence et la qualité de l'eau est déjà bien présente en terme d'image, mais finalement peu accessible pour les loisirs.

Ajoutons que les familles résidant dans le pays apprécieraient bien entendu de tels aménagements.

# Préconisation 18: Bourg de Landeyrat

## Description

Le site de Landeyrat nous est apparu intéressant pour l'objet de ce document dans le sens où il occupe une position centrale dans le territoire, et son point culminant offre un panorama étendu sur le Cézallier.

L'attitude d'aménagement du point de vue serait similaire à ceux de Rochegrande ou du Suc du chien en particulier en terme d'attractivité.

Mais ce qui est plus précisément à traiter ici serait le village lui même qui présente des qualités manifestes que nous avons tenté de représenter à travers ces photomontages. Ceci ne concerne que quelques petites interventions : diminution des aires bitumées, plantations, entretien, incitations à la rénovation du bâti.



# Préconisation 19: Tourbière du Jolan



## Description

La tourbière constitue un des éléments majeurs du patrimoine paysager du Cézallier. Sa mise en valeur est commencée par exemple en signalétique. Sa protection comme milieu naturel sensible et à parfaire et maintenir.

Nous avons cependant relevé des dispositions routières en contradiction avec l'enjeu que représente cet espace.

Cette fiche attire donc l'attention sur la nécessité que chaque intervention même technique concoure à la qualité d'ensemble.

Nous proposons une intervention sur le parking et les glissières de sécurité dont l'acier galvanisé ne témoigne d'une grande attention à la qualité du lieu.



Barrière de sécurité inesthétique.

# Préconisation 20: Gorges de la Rhue



## Description

Les gorges de la Rhue font partie des éléments de valeur paysagère du territoire. Un accès a d'ailleurs été aménagé dans le passé, au niveau de la retenue hydroélectrique.

Les aménagements existants sont tout à fait conformes aux préconisations du présent schéma de valorisation.

Toutefois le mobilier installé est en très mauvais état et demande à être remplacé et complété. Quelques petits travaux d'entretien du site peuvent être engagés de façon à créer quelques espaces plus dégagés.

Une organisation de chemins pourraient renforcer l'attractivité du lieu (signalétique pédagogique en particulier sur la flore, passages en bois sur partie marécageuse, emmarchements...)



# Préconisation 21: Les Coudercs



Le Bru / Charmensac



## Description

L'espace concerné ici est aussi un exemple fréquent de cœur de village constitué par un couderc. A l'origine c'est un territoire commun utilisable par chaque habitant de la section pour divers usages privés (coupe du bois, arrêt temporaire de matériel divers, soin au cheptel...) ou communs (fêtes...).

Ce sont des lieux très simples, très sobres qui ont aujourd'hui tendance à être délaissés, pas très entretenus, encombrés de matériel ou d'équipements publics divers, alors même qu'ils occupent le centre des villages. Souvent, mais ce n'est pas le cas ici, ils sont largement couverts d'enrobé sans que l'usage de circulation soit complètement avéré.

L'aménagement proposé tente de respecter le caractère très sobre, en délimitant les parties circulées des parties enherbées.

Puisqu'il s'agit de l'espace le plus important du village, les poubelles sont dissimulées et les petits bâtiments bien entretenus, à défaut d'être représentatif de

l'architecture traditionnelle.

Nous avons ajouté quelques arbustes et arbres pour ponctuer l'ensemble et dissimuler certains éléments non valorisant. Il faut aussi noter que ces espaces sont très sensibles à l'encombrement par les réseaux aériens qui y sont fréquents.

L'intervention envisagée au Meynial de Lugarde est proche de celle du Bru de Charmensac. Le couderc est dans son état actuel très proche d'un état « d'origine ». C'est-à-dire majoritairement enherbé, traversé par les voies principales de communication limitées en surface.

De même que pour le Bru la principale évolution se situerait au niveau des attitudes : cet espace est fondamental dans l'organisation des villages, il présente de grandes qualités esthétiques de simplicité, de sobriété. Le couderc de Chalinargues est un bon exemple

Il importe que chacun se soucie de le considérer comme tel y compris les services publics qui, par exemple, concentre en son milieu un faisceau exagéré de lignes électriques.

Les machines agricoles ont de tout temps séjourné dans les coudercs. Il ne serait pas cohérent de les interdire. Cependant elles pourraient être positionnées à des emplacements convenus, enclos par des haies des feuillus, après vérification de leur véritable utilité pour les exploitations. C'est-à-dire qu'elles ne restent pas à demeure surtout s'il s'agit de matériel dépassé.

De la même façon peuvent se camoufler les édicules de service (locaux techniques, poubelles...)

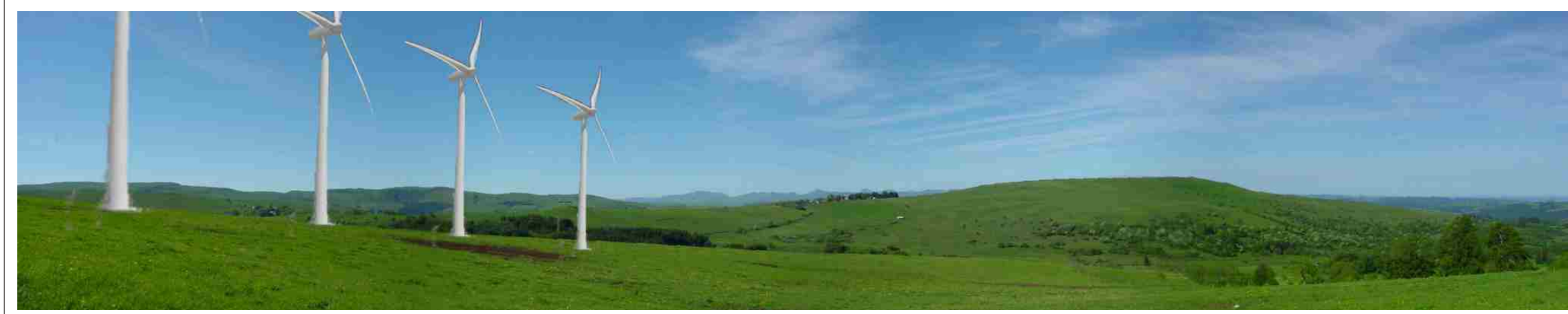
Il faut noter ici la remarquable rénovation du four, et le bon entretien d'ensemble.

Par ailleurs un talus de front de « remblaiement » a été créé qui a pour mérite d'augmenter les surfaces planes disponibles. Il est aujourd'hui envahi par des plantes sauvages sans qualité. Un renouvellement de ses plantes serait aisé et valorisant.



Le Meynial / Lugarde

# Préconisation 22: Eoliennes



## Description

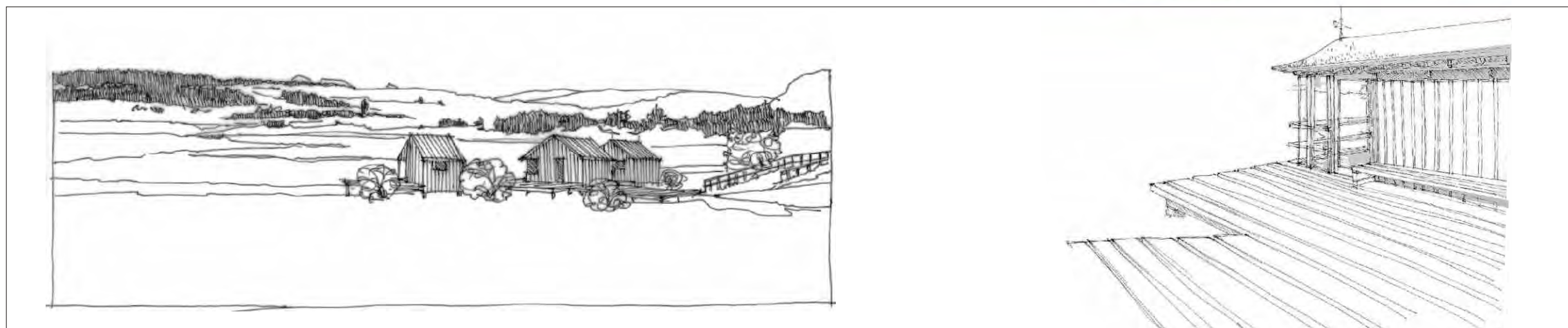
la caractéristique plastique primordiale des éoliennes dans un paysage est la couleur. En tout cas celle sur laquelle on peut agir sans interférer avec les données techniques et physiques.

On peut constater que l'usage du blanc, blanc cassé, n'est ni naturel ni culturel dans nos paysages d'été. La mise en place d'éléments de grande ampleur entretenant un fort contraste de couleur et de clarté avec les teintes environnantes nuirait fortement au caractère de ces grands espaces dénudés.

Le Cantal s'est engagé (a posteriori) dans une démarche de contrôle de la couleur qui a porté ses fruits dans des domaines aussi diversifiés que le viaduc de Garabit et les films d'enrubannage du fourrage. Avec dans les deux cas une manifeste réussite. Il serait dommage d'attendre pour appliquer une démarche similaire sur les éoliennes. D'autres régions ont fait des expériences dans ce domaine.

Nous avons illustré ici quelques variations de couleur appliquée sur une implantation fictive. La comparaison permet d'orienter les recherches qui sont à initier.

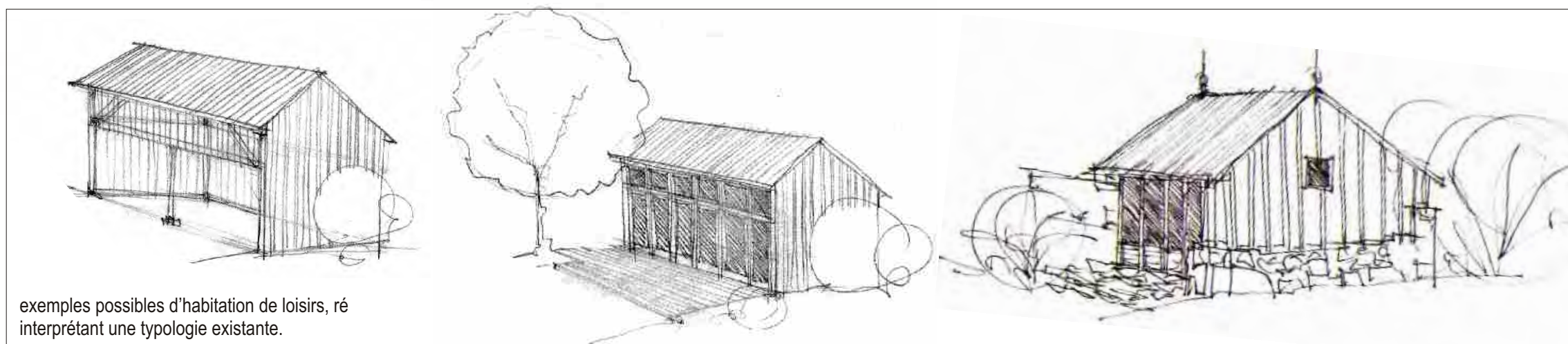
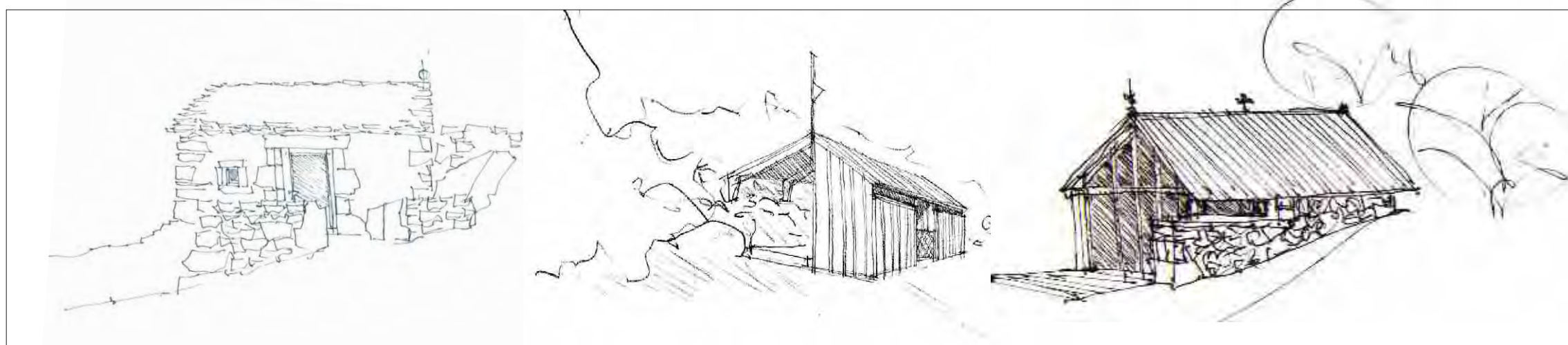
# Préconisation 23: Gîtes de randonnée



## Description

L'attractivité du territoire repose sur la présence et la force des éléments naturels. Toutefois le parcourir peut s'avérer ingrat du fait même des manifestations incessantes du vent et de la pluie. Il est proposé de jalonner de gîtes de randonnée les itinéraires principaux, dans leurs parties les plus éloignées des bourgs. Ces petits édifices pourraient offrir un moment de repos, mais aussi animer la visite. Les enfants, qui sont aussi un des publics important motivant la venue des familles sur le secteur, pourront y trouver une autre motivation.

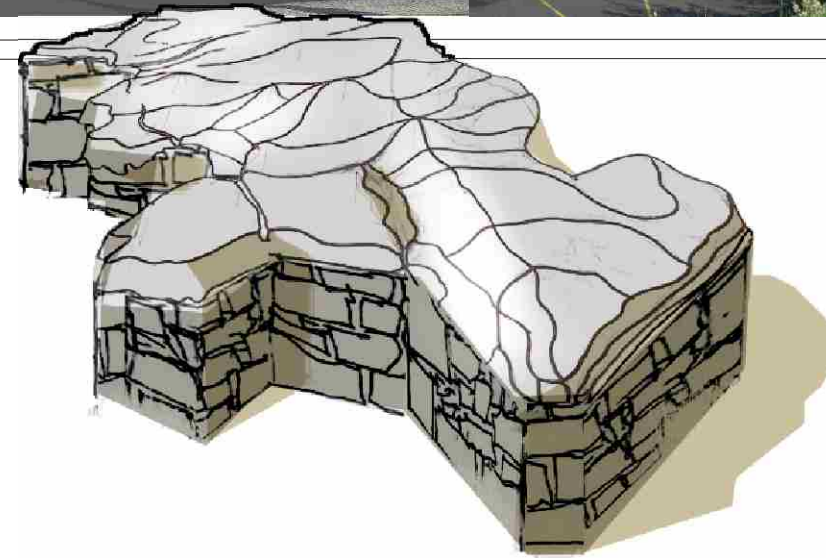
Leur inscription dans une dynamique écologique, ludique et culturelle (éléments d'information) participerait utilement à une confirmation des potentialités de nos territoires à s'inscrire dans des questionnements d'actualité.



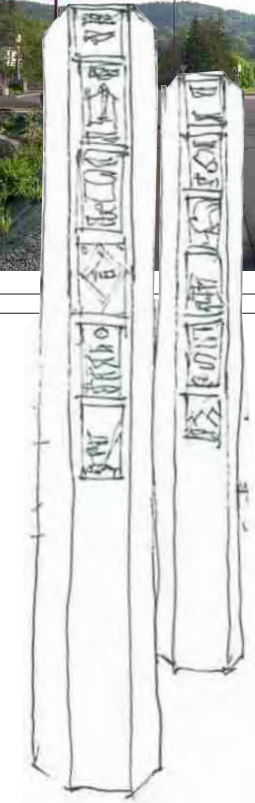
exemples possibles d'habitation de loisirs, réinterprétant une typologie existante.

# Préconisation 24: Condat

## Description



1 mise en relief de la carte de la Communauté de Communes



2 Bornes d'informations



Différents aménagements pour l'entrée sud de Condat



Les fiches actions récapitulent les interventions que la communauté de communes a décidé de mettre en place pour atteindre les orientations qu'elle a validées au deuxième chapitre. Elles peuvent être classées en 4 rubriques.

- Prolonger dans les documents d'urbanisme les orientations du présent schéma de valorisation, et élaborer ou participer à l'élaboration de ceux qui seront considérés comme les plus efficaces.
- Constituer une cellule d'encadrement chargée du suivi de l'application du schéma, et la doter d'outils d'observation et d'action, simplifiant la concertation avec les services pour les projets développés sur le secteur.
- Sensibiliser les publics et les institutions opérant sur le secteur par l'élaboration d'outils d'information et d'animation accompagnés de réunions adaptées aux différents publics.
- Elaborer des outils de présentation de choix négociés avec les services concernés (SDAP, CRPF) concernant les matériaux, les végétaux, les couleurs...et conformes aux orientations de la communauté de communes.

# Action 1.0 : Créer un comité de suivi (Commission Paysages)



## Objectif

Étendre les attributions de la commission paysage en lui adjoignant la participation régulière de techniciens (éventuellement sous convention), conseillers en architecture et paysage (SDAP, CAUE, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, chambres d'agriculture, CRPF), ayant pour objet le suivi de la réalisation des objectifs du présent schéma intercommunal. Le comité de suivi pourrait opportunément se rapprocher des associations locales de sauvegarde des patrimoines architecturaux ou paysagers.

## Description

Missions du comité :

- Suivi des actions retenues par le schéma intercommunal de valorisation
- Evolution et mise en concordance des outils réglementaires sur les territoires
- Suivi des projets des collectivités au regard des orientations validées
- Centraliser, cartographier les projets des communes afin d'en débattre avec les techniciens.
- Relayer l'observatoire du bâti du pays de St Flour (état technique, vacance, recherche d'adéquation avec certains projets communaux ou privés...)
- Piloter les actions de sensibilisation en particulier conseil à l'accès aux aides existantes, sensibilisation du public et des professionnels (réunions et documents de sensibilisation spécifiques sur les matériaux de construction, les couleurs, les essences végétales)
- Recensement des points du réseau hydrologique à aménager en particulier pour l'accès à l'eau ou pour les actions en faveur de la faune aquatique.

## Domaine d'application

Tous secteurs, toutes orientations d'action

## Actions liées

Toutes



Bâti.



Paysage.



Petit patrimoine.

# Action 1.1 : Se préoccuper des périmètres très sensibles d'importance stratégique.



## Objectif

Evaluer les outils réglementaires de développement, d'urbanisation, d'aménagement et de protection pour les secteurs les plus sensibles.

Vérifier leur cohérence avec le présent schéma de valorisation.

Déclencher la réalisation de document plus appropriés

## Domaine d'application

Aspect réglementaire sur les secteurs : Grands sites, Vallée de la Santoire, gorges de la Rhue, zones humides du Jolan, tourbières de Landeyrat, burons, bourg de Condat

## Actions liées

comite de suivi.

## Description

Le territoire du Cézallier est très homogène en matière de patrimoine bâti, paysager et naturel. La mise en place du présent schéma de valorisation intercommunale doit être l'occasion d'homogénéiser les outils réglementaires de gestion de l'urbanisme et du paysage. En l'absence de ces outils ou de leur mise en cohérence, les actions du présent schéma n'auront pas de pérennité, ni de champ d'application réel.

Il s'agira donc d'intégrer les conclusions du présent document aux outils réglementaires de chaque commune, qu'ils soient existants, à créer ou à réviser. L'ensemble de la communauté de communes doit être considéré comme secteur de grandes qualités patrimoniales architecturales et paysagères, et comme tel, s'inscrire dans une dynamique de valorisation et de réduction des « points noirs » paysagers existants et d'anticiper l'apparition de nouveaux. Cette démarche passe pour beaucoup dans un premier temps par l'accompagnement végétal estompant les événements regrettables, difficilement modifiables pour des raisons économiques.

Il est également envisagé la mise en place d'un comité de suivi, permettant d'initier des actions rapides sur les points les plus évidents, et d'encadrer les aménagements en cours.

A terme, les procédures d'élaboration et de mise en place de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) sont les outils prévus par la loi pour la sauvegarde des sites naturels ou urbains présentant des qualités patrimoniales avérées. Il en est de même pour certains espaces naturels (tourbières, vallées) nécessitant la création de zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) ou de périmètre de type Zone Natura 2000.

Dans les autres secteurs, la protection des paysages et de l'architecture peut passer par l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'une carte communale, dans lesquels seront intégrées les préconisations du présent schéma.

# Action 1.2 : encadrement de la publicité



Publicités.

Dévalorisantes et foisonnantes



Risques de prolifération des panneaux publicitaires.

Proposition de socle commun en matériaux valorisant.



Les signes commerciaux au lieu de banaliser et dénaturer, peuvent participer à la mise en valeur d'un site, à son attractivité.

## Objectif

Doter la communauté de communes d'encadrement des signes publicitaire.



Panneau publicitaire réalisé par John Boyer d'après une illustration de Norman Rockwell.

## Description

Les signes commerciaux ont vocation à attirer le regard. Or, dans le contexte paysager sobre de la communauté de communes, nous avons vu qu'une telle présence visuelle forte est de nature à gêner la perception de la qualité des espaces naturels ou urbains. L'outil réglementaire du code de l'urbanisme est le règlement de Zone de Publicité Restreinte à établir à une échelle communale en concertation au sein de la communauté.

Le règlement de ZPR définira en particulier les sites disponibles pour l'implantation de signes publicitaires, leur organisation, leur taille en site urbain, leur nombre, leur nature en éclairage...

## Domaine d'application

Dispositions commerciales

## Actions liées

Action Enseignes

# Action 2 : Sensibiliser et diffuser le schéma intercommuna



Encadrement des signes publicitaires et commerciaux.



... Et le paysage.

## Objectif

Diffuser les conclusions du schéma intercommunal de valorisation architecturale et paysagère, contacter les différents publics.

## Description

Le présent travail sera présenté sous forme d'un document papier, un document numérique et d'une exposition.

Des réunions de présentation au public sont à prévoir avec annonce des actions retenues, accompagnées de résumés de presse.

Le schéma pourra être édité à moindre frais sous sa forme numérique, mais il serait utile de réaliser de petites fiches de grande diffusion validées par le CAUE, le SDAP, le CRPF visant à informer des préconisations sur des points particuliers.

La sensibilisation ciblée en direction des professionnels de l'architecture, de la construction, et de l'aménagement ainsi que les fournisseurs du bâtiment et de l'aménagement est essentielle. Elle pourra assurer un relais d'information efficace parce que mieux compris. Par exemple le choix de teinte des films d'enrubannage a été encadré avec le concours des fournisseurs. La même démarche est à mettre en place pour les façades de bâtiments d'activité.

## Domaine d'application

Tous secteurs

## Actions liées

pépinière, matériauthèque, nuancier.

Le même type d'action est à engager en direction des services des collectivités locales et de l'état pour assurer leur collaboration à la mise en oeuvre du schéma intercommunal de valorisation.

Un autre vecteur de communication est constitué par les commerçants et artisans, en particulier les acteurs du tourisme qui pourraient après des rencontres avec des techniciens s'approprier l'histoire et les qualités des lieux dans lesquels ils exercent.

Les outils comme la matériauthèque, le nuancier, la pépinière sont autant d'outils de sensibilisation complémentaires.

# Action 3 : Accompagner des actions emblématiques

Paysage



Carrefour très large et délaissés inexploités.



Croisement des routes structuré par la végétation haute et basse. Des aménagements simples délimitent les voies.



Intégration au paysage des grands bâtiments

Bâti



Rénovation de burons en ruine



Gérer les teintes des masses principales des bâtiments (murs et toits)



Réutilisation judicieuse d'une ancienne porte.

Espace public



Intervention minimale sur un couderc, la qualité du lieu retrouve une évidence. Enfouissement du réseau électrique, rangement du matériel agricole.



Le Meynial / Lugarde

## Objectif

Réaliser des exemples d'intervention sur les différents domaines abordés par le schéma intercommunal de valorisation architecturale et paysagère, afin de pouvoir illustrer les orientations d'actions prises par la communauté de communes.

## Description

- les interventions des communes et de la communauté de communes doivent respecter les préconisations du schéma intercommunal sur les différents sujets abordés et avoir valeur d'exemple vis à vis du secteur privé. Pour ce faire elles peuvent s'entourer suivant le cas des conseils du SDAP, du Parc des volcans, du CAUE, ONF ou de prestataires de service privés spécialisés.
- cinq grands domaines semblent prioritaires : les aménagements touristiques, les voies et aménagements, les extensions d'urbanisation, les bâtiments d'activité, la mise en valeur du patrimoine bâti. Il en découle des propositions d'interventions prioritaires sur les burons (refuges de randonnée ou hébergement), l'amélioration du traitement paysager d'espaces naturels à vocation touristique, de routes (plantation-échelonnage des talus, remplacement ou peinture sur glissières métalliques...), de village vacances innovant en terme de développement durable, de ré-interprétation des techniques du patrimoine, de plan de composition et d'accompagnement paysager, l'amélioration du traitement paysager d'un bâtiment d'activité existant et à édifier.
- Concentration d'efforts d'encadrement et d'aide sur les interventions retenues au titre de l'exemplarité.
- Le choix, la programmation, l'accompagnement et la diffusion des actions emblématiques sont à confier au comité de suivi

## Domaine d'application

Tous secteurs et tous points abordés dans le schéma.

## Actions liées

Toutes actions, et plus particulièrement : documents de sensibilisation, sensibilisation des professionnels et du public

# Action 4 : Faire vivre un observatoire du bâti



## Objectif

Étendre le recensement du bâti en terme d'usage (habitat, activité, équipement...) et d'état technique. Mise en réseau avec l'observatoire mis en place par le pays de Saint Flour.

## Description

Collecter, centraliser des informations sur le bâti de la communauté de communes, afin de pouvoir intervenir en incitation à l'entretien par le recours aux aides existantes, éventuellement acquisition, mise en perspective avec les projets et demandes publics ou privés exprimés. Pilotage par le comité de suivi.

Les données collectées doivent être accessibles à partir d'un site internet.

## Domaine d'application

Bâti ancien, bâti récent

## Actions liées

# Action 5 : Favoriser l'entretien et la rénovation des façades



Etablir un choix de teintes

Traitement traditionnel

Traitement à proscrire



Encadrer le traitement des maçonnerie (joints)

Matériaux de substitution



Le maçon avait bâti cette maison pour être crépis comme ses voisins

## Objectif

Inciter à l'entretien des façades, et à l'encadrement des ravalements ainsi que du traitement des détails.

## Description

Sur la base des critères de qualités dégagés par les préconisations, il importe de mettre en place un système de sensibilisation- incitation- encadrement sur la question des façades.

En effet l'aspect des façades a un impact déterminant sur la perception d'un bourg, d'une rue ou place, plus encore que le traitement de sol. On s'aperçoit de surcroît de l'effet d'entraînement induit par l'intervention sur un petit groupe de bâtiment.

Il est donc proposé de mettre en place à l'échelle de la communauté de communes une aide à la rénovation de façade suivant les critères de traitement de matériaux, de couleurs et de détails inscrits dans les préconisations du présent schéma de valorisation.

Les anciennes façades commerciales et devantures pourraient être concernées par cette action et devenir des vitrines thématiques de présentation du pays et de ses activités.

Cette action devra être accompagnée par les membres du comité de suivi éventuellement assistés par un spécialiste.

Cette action peut entrer dans le cadre des opérations coeur de village.

## Domaine d'application

Bâti ancien, bâti neuf.

## Actions liées

Documents de sensibilisation, sensibilisation professionnels.

# Action 6 : Créer une matériauthèque



Les enduits

Application d'enduit à proscrire



Les appareillage de pierres

Joints trop marqués



Le bois

Les revêtements de toiture

## Objectif

Donner un référentiel de matériaux traditionnels et de substitution ou provisoires, aisément accessible. Et animations auprès des artisans en interne et en partenariat avec certains organisme public (Chambre des Métiers...).

## Description

Les techniques traditionnelles tendent à être remplacées par d'autres qui peuvent produire des effets très décalés par rapport à leur référents, cependant, certaines sont des alternatives réalistes et respectueuses du caractère sobre du bâti du secteur.

La présentation descriptive précise des matériaux et de leurs mises en œuvre est utile pour préciser les attentes de la communauté de communes dans ce domaine.

La mise au point de cette matériauthèque doit être faite avec le SDAP et le CAUE.

Les matériaux ne seront pas forcément présents dans le lieu mais des photographies d'appareillages de pierres, de façonnages de bois, pourront les représenter, mais on tendra à présenter le plus possible d'échantillons dans les teintes proposées au nuancier.

Cette matériauthèque doit être aisément accessible (plage d'ouverture) et clairement exposée. Sa présentation au public est un élément fort de sensibilisation, animation.

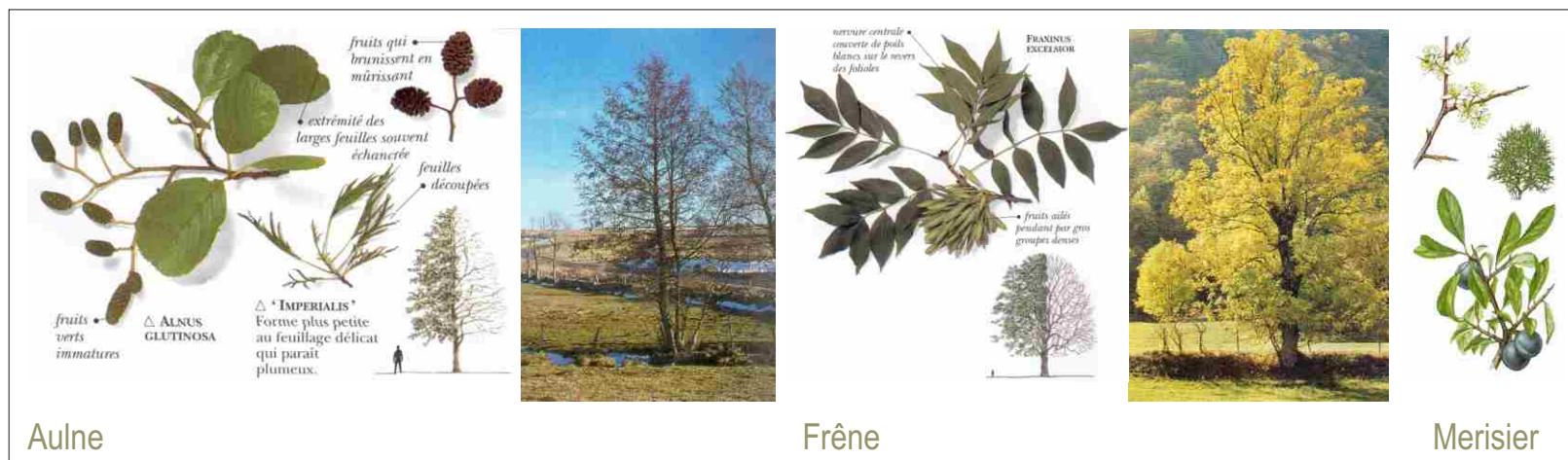
## Domaine d'application

Bâti ancien, bâti neuf.

## Actions liées

Comité de suivi, pépinière, Toutes actions sur le paysage.

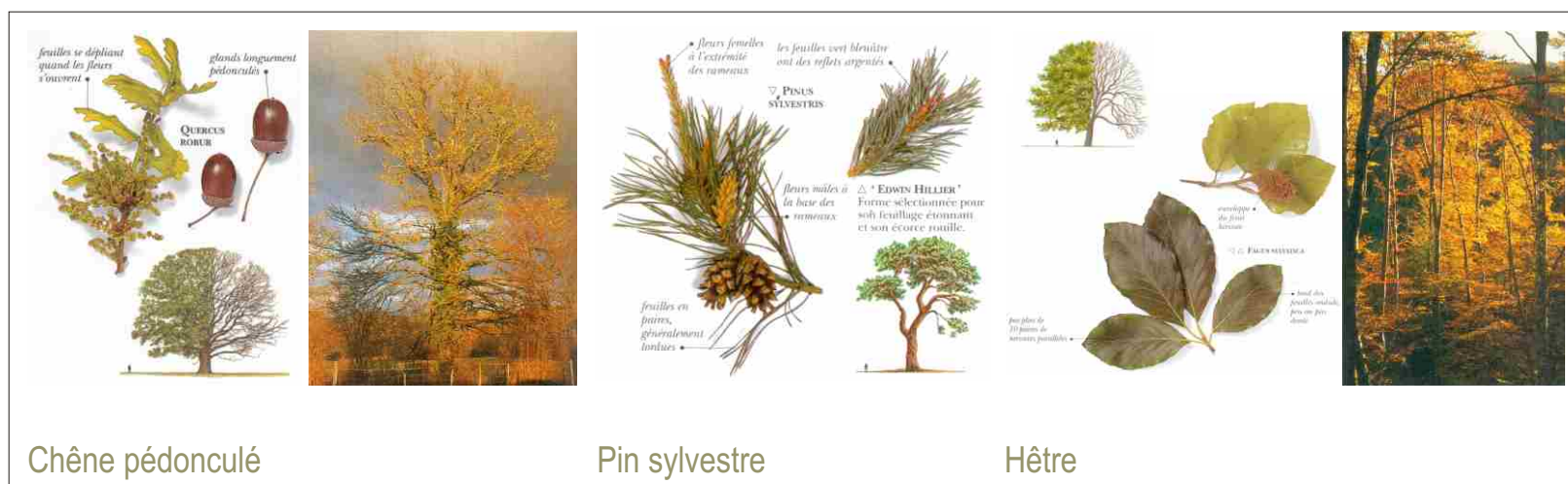
# Action 7 : Disposer d'espaces ressources en matière de végétaux adaptés au contexte local



Aulne

Frêne

Merisier



Chêne pédonculé

Pin sylvestre

Hêtre



## Objectif

Compléter l'arboretum d'Allanche et le Parc de Poulainville afin de sensibiliser la population de l'utilisation de végétaux adaptés au Cézallier.

## Description

Une fois mis en place un référentiel de végétaux préconisés par la communauté de commune, sa présentation aux différents publics est importante. Ceci permettrait de faire comprendre les choix faits et les actions en cours, informer sur le patrimoine floristique du territoire, faire connaître ces végétaux en terme d'habitat, d'entretien, de croissance et de qualités d'usage.

Une telle présentation trouverait place sur des sites existants qui remplissent une partie des missions décrites. Il s'agit du Parc Forestier du Poulainville et de l'arboretum d'Allanche. Une mise en situation suivant quelques cas significatifs serait souhaitable, accompagnée par des extraits du présent schéma de valorisation.

Sur la base du référentiel un certain nombre de réunions d'information et de concertation pourraient être organisées avec les professionnels de la distribution de végétaux et les responsables des services publics et des collectivités territoriales. Des conventionnements pourraient aussi être élaborés.

## Domaine d'application

## Actions liées

# Action 8 : Mise en valeur du réseau hydrologique



## Objectif

Recenser et intervenir sur les points de défauts ou de potentialité du réseau hydrologique.

## Description

Le réseau hydrologique est un témoin fort de la qualité environnementale d'un lieu. Les interventions envisagées portent sur l'entretien et les actions en faveur du développement de la faune aquatique (passages, échelles, protection des secteurs sensibles comme les frayères, lutte contre les pollutions...), sur l'aménagement des accès à l'eau (chemins, mobilier, aires de stationnement...), sur l'entretien des anciens dispositifs hydrauliques (levées, biefs...), ainsi que sur l'entretien des berges.

Les interventions sont à mener dans le même esprit que celles décrites pour les espaces naturels au sens large. Leur repérage et leur hiérarchisation par le comité de suivi doit être spécifique.



Favoriser les accès à l'eau.

## Domaine d'application

Tous secteurs, suivant les priorités établies par le comité de suivi.

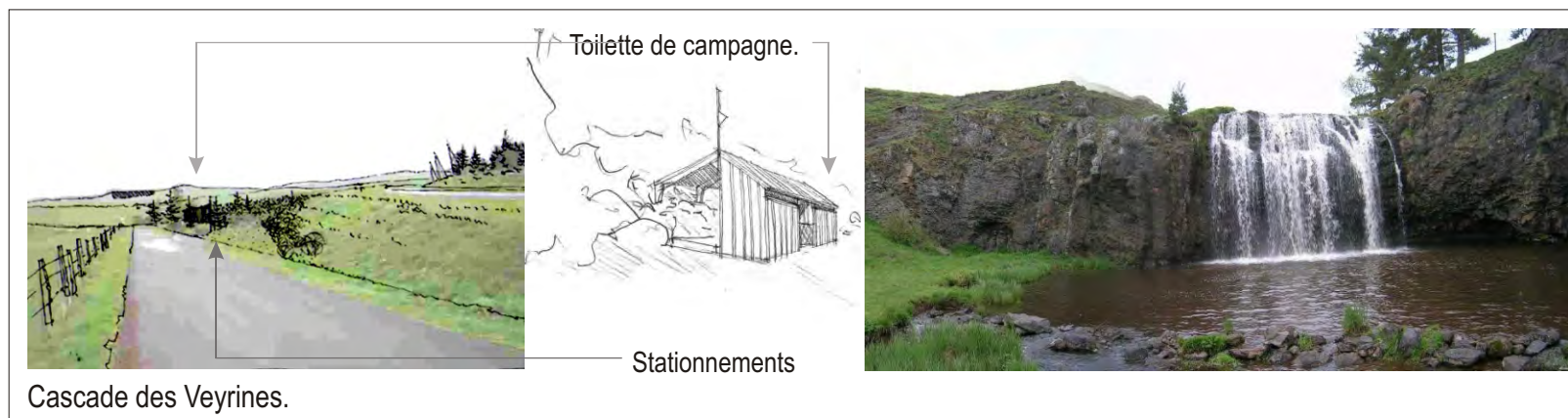
## Actions liées

Équipe d'entretien  
Espaces publics



Mise en valeur de l'eau.

# Action 9 : Aménager des sites naturels remarquables



## Objectif

Identifier et planifier les interventions sur des sites naturels remarquables du territoire.

## Description

Il a été identifié l'importance des sites naturels et leur fragilité devant les interventions d'aménagement. Le comité de suivi sera chargé d'organiser les interventions sur les sites naturels remarquables, dans le respect des préconisations inscrites dans la fiche du présent schéma de valorisation.

Certains sites caractéristiques ont fait l'objet de préconisations spécifiques ci-après pour illustrer les orientations générales.

## Domaine d'application

Tous secteurs

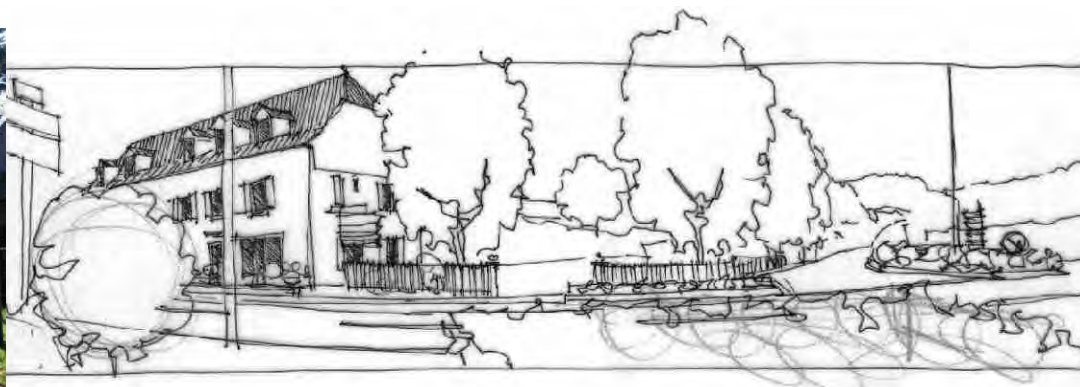
## Actions liées

Comité de suivi, mise en valeur du réseau hydrologique, recueil d'essences, mission haies

# Action 10 : Entretien des espaces du Cézallier



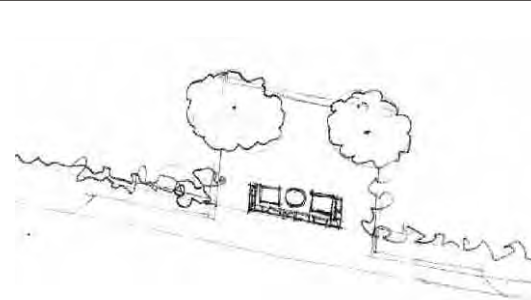
Espaces simples entretenus...



Planter, animer, habiller



Juxtaposition difficiles



Propositions d'aménagement de point propre.

## Objectif

De nombreux espaces de qualité du territoire ont été relevés. Malheureusement beaucoup nécessite une remise en état, un nettoyage et l'enlèvement où l'organisation de divers objets, machines ou matériaux en décharge.

L'action consiste à intensifier l'entretien des espaces publics en s'appuyant sur les personnels des communes, éventuellement renforcés temporairement et sur le milieu associatif.

La mise en place de pratiques de végétalisation et d'entretien communes à tous les intervenants publics ou privés, est nécessaire à l'homogénéité du territoire

## Description

Organiser des équipes d'entretien pour les espaces publics en priorité aux abords des sites de valeur répertoriés sur la carte du présent schéma, ou identifiés par le comité de suivi.

Remettre en état ces sites nécessitera une intensification limitée dans le temps du travail d'entretien. Ces opérations doivent être encadrés par un paysagiste pour mettre en place une organisation régulière d'intervention, et pour donner une cohérence d'intervention visant un respect de la sobriété du patrimoine architectural et paysager de Cézallier.

La plupart de ces opérations ne peuvent être confiées à des entreprises extérieures du fait de leur trop faible ampleur, de leur éparpillement, et de la nécessité de la mise en place d'un renouvellement périodique.

Il serait important de coordonner à partir de ces actions les différents intervenants des services publics, des collectivités territoriales et des associations.

## Domaine d'application

Tous secteurs, à commencer par les espaces listés comme sensibles et répartis sur le territoire de la communauté de communes.

## Actions liées

Comité de suivi, toutes actions sur les espaces naturels et espaces publics

# Action 11 : Organiser un concours d'enseignes commerciales et artisanales



Publicités dévalorisantes



Organiser l'implantation des enseignes.



## Objectif

Dynamiser l'image du commerce de centre ville en s'appuyant sur les qualités de l'architecture.

## Description

Le signe commercial est un révélateur du dynamisme de l'activité d'un bourg, d'un quartier. Le qualificatif de quartier animé se réfère à la présence de commerces avec leurs attributs dont les enseignes sont les plus visibles. Il est proposé ici de mettre en adéquation le vecteur économique qu'est le commerce avec la qualité des lieux dans lesquels il est installé. L'enseigne peut être un déclencheur psychologique de cette nécessaire valorisation mutuelle.

La présente action se décompose en deux volets :

- invitation de créateurs (artistes-artisans) locaux sur la question de l'enseigne de commerces précis ou d'établissements précis (comme la maison de la communauté de communes, ou d'équipements touristiques)
- Aide à la réalisation d'enseignes de qualité.

Un autre implication des commerces dans la promotion de leur secteur serait la diffusion par ceux-ci de documents de sensibilisation sur les qualités et l'histoire du lieu qu'ils occupent. Action qui pourrait être accompagnée de formation-information sur ce sujet.



Les signes commerciaux au lieu de banaliser et dénaturer, peuvent participer à la mise en valeur d'un site, à son attractivité.

Enseignes originales créées à la suite d'un concours lancé par la ville de Thiers



Projet pour une cordonnerie / cordage chanvre sur plexiglass / création Stéphane Pichon architecte.



Enseigne pour un magasin de prêt à porter homme / Tôle d'acier / création Jean Raclin plasticien

## Domaine d'application

Dispositions commerciales

## Actions liées

ZPR documents de sensibilisation.



Schéma  
Intercommunal de  
Valorisation  
Paysagère et  
Architecturale

Charte Locale  
Architecturale et  
Paysagère

Annexe \_patrimoine classé et inscrit

COMMUNES	PATRIMOINE CLASSE ET INSCRIT	SIECLE ou ERE
ALLANCHE	Eglise Saint-Jean-Baptiste Eglise Saint-Julien-de-Chanet Maison de Mercoeur (à Maillargues)	12 <sup>ème</sup> siècle- 15 <sup>ème</sup> siècle 12 <sup>ème</sup> siècle- 15 <sup>ème</sup> siècle 15 <sup>ème</sup> siècle
JOURSAC	Château de Mardogne Dolmen de Recoules Eglise Saint-Etienne Maison	12 <sup>ème</sup> siècle- 13 <sup>ème</sup> siècle Néolithique 12 <sup>ème</sup> siècle- 14 <sup>ème</sup> siècle- 16 <sup>ème</sup> siècle- 19 <sup>ème</sup> siècle 16 <sup>ème</sup> siècle
MARCENAT	Eglise Saint-Blaise	12 <sup>ème</sup> siècle- 15 <sup>ème</sup> siècle- 18 <sup>ème</sup> siècle- 19 <sup>ème</sup> siècle
SAINTE ANASTASIE	Eglise Sainte-Anastasie	12 <sup>ème</sup> siècle- 15 <sup>ème</sup> siècle- 16 <sup>ème</sup> siècle
SEGUR LES VILLAS	Fontaine (sur la place)	2 <sup>ème</sup> moitié 19 <sup>ème</sup> siècle
VEZE	Eglise Saint-Caprais	1 <sup>ère</sup> moitié 12 <sup>ème</sup> siècle- 1 <sup>ère</sup> moitié 15 <sup>ème</sup> siècle



# Schéma Intercommunal de Valorisation Paysagère et Architecturale

## Charte Locale Architecturale et Paysagère

## Bibliographie

### Chartes

- \_ Charte/ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne/ Objectif 2008/ décembre 1998
- \_ Charte Signalétique/ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- \_ Charte Architecturale et Paysagère de l'Auvergne/ Conseil régional Auvergne/ 1992
- \_ Charte pour l'environnement du Cantal/ Recueil départemental des recommandations architecturales et paysagères/ 1- Les espaces publics/ 2- Quand le bourg s'agrandit/ 3- Entrées de bourg et vacances/ 4- Végétation dans les bourgs/ Conseil général du Cantal/ Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne
- \_ Charte Architecturale et Paysagère « Patrimoine Bâti »/ Département du Cantal
- \_ Charte du Parc/ Objectif 2010/ Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne/ 2000
- \_ Révision de la Charte/ objectif 2010/ Parc des Volcans d'Auvergne/ 1999

### Livres

- \_ Maisons paysannes et vie traditionnelle en Auvergne/ Luc BREUILLE, Richard DUMAS, Roland ONDET, Patrice TRAPON/ Ed Créer/ 1980
- \_ Les arbres/ Allen J. COOMBES/ Ed Bordas/ 1996
- \_ Les Arbres/ David SUTTON/ Ed. France Loisirs/ 1991
- \_ Fleurs Familiales et Méconnues du Massif Central/ Francis DEBAISIEUX/ Ed. Debaisieux/ 2000
- \_ Burons de Haute Auvergne/ Jean Claude ROC/ Ed Wate/ 1992
- \_ Arbres et Fleurs de nos montagnes/ Gérard JOBERTON, Yves PERRET, Thierry DALBAVIE/ Ed De Borée/ 1991
- \_ Faune d'Auvergne et du Limousin/ Christian BOUCHARDY/ Catiche Productions, Libris/ 1998
- \_ Minéraux et roches d'Auvergne/ Jean Marie BARNAGAUD/ Ed De Borée/ 1995

### Cartes

- \_ Massif central, curiosités géologiques/ carte 1/500 000/ BRGM/ Datar Massif Central/ juin 2001
- \_ Cartes 1/25 000/ IGN/ 2434OT, 2435OT, 2534E, 2435 OT, 2535O
- \_ Carte 1/50000/IGN/Monts du Cantal/ Cézallier Alagnon Planèze
- \_ Carte 1/100000/ IGN/ 49

### Guides

- \_ Monts du Cézallier, balades à pied en Auvergne/ Chamina/ 2000
- \_ Le Cantal, balades et randonnées/ Chamina/ 2001
- \_ Entre terre et eau, les zones humides d'Auvergne/ Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement/ 2001

### Divers

- \_ Guide Méthodologique pour l'Aménagement Paysager des Abords de Fermes/ supplément au n°860/ Chambres d'Agriculture/ 1997
- \_ Bâtiments Agricoles et Paysages/ 5 plaquettes thématiques / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, CAUE du Cantal, CAUE du Puy-de-Dôme/ 1995
- \_ Fiches Habitat Rural, Types et Localisation, Percements/ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, CAUE du Cantal, CAUE du Puy-de-Dôme
- \_ Créations d'enseignes/ CAUE du Puy-de-Dôme/ 1994
- \_ Haies : Une nature d'avance, guide pratique d'entretien et de plantation de haies dans le Cantal/ Michèle FLAMBARD/ Mission Haie C.R.P.F, Conseil Général du Cantal

Nota: les photos et illustrations sont l'oeuvre des auteurs, sauf indication particulière mentionnant la source.

JeanLouis COUTAREL  
Nadège MIGEON  
A r c h i t e c t e s

C A P P A Y S A G E S  
P a y s a g i s t e s

2, rue Grégoire de Tours  
63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 92 54 49  
Fax. 04 73 90 48 71  
coutarel.architecte@wanadoo.fr  
nadege.migeon@laposte.net  
cappaysages@libertysurf.fr